

Kit d'actions pour les municipales d'Auch 2020

à destination des candidats aux élections



**Alternatives
Territoriales**

ON Y VIT, ON AGIT !

INTRODUCTION

“Alternatives Territoriales” une dynamique nationale pour le climat et la justice sociale à l’échelle locale.

D’une part, le dérèglement climatique s’accélère, il touche les populations les plus pauvres de la planète et menace les conditions de vie sur Terre. On sait qu’il est urgent d’agir. Mais, alors que les accords de la COP21 sont insuffisants, ils ne sont mêmes pas respectés ! D’autre part, le GIEC nous confirme que 50 à 70% des solutions se situent à l’échelle locale. Ces solutions existent et sont à portée de mains, elles n’attendent que nous. La dynamique “**Alternative Territoriales**”¹ initié nationalement par Alternatiba veut les montrer, les renforcer et les développer pour changer le système, pas le climat !

Objectifs

“Ensemble, construisons un monde meilleur en relevant le défi climatique !”

Combattre l’effet possible de sidération, le sentiment d’impuissance et donc la démobilisation que peuvent provoquer la gravité et l’importance du défi climatique, en montrant que les solutions existent et qu’elles sont à notre portée, créatrices d’emploi, porteuses d’un monde plus humain, convivial et solidaire.

Diffuser le message de l’urgence climatique, sensibiliser le grand public et les élus à la nécessité de baisser rapidement et radicalement nos émissions de gaz à effet de serre.

Pourquoi, comment ?

En agissant ensemble, nous souhaitons impliquer la population locale afin d’améliorer la résilience de notre territoire, c’est-à-dire sa capacité à absorber des changements et à s’y adapter.

Pour cela il est indispensable d’amener le territoire auscitain vers une réelle descente énergétique et de développer notre capacité à assurer nos besoins en toutes circonstances.

Nous souhaitons donc que les élus de notre territoire prennent la mesure des urgences climatiques, énergétiques et sociales et orientent dès à présent fortement leurs choix politiques en conséquence.

1-<https://alternatiba.eu/alternatives-territoriales/>

INTRODUCTION

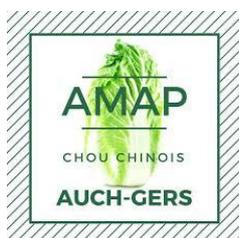
Sur Auch un collectif d'associations et de citoyens qui souhaitent oeuvrer pour un territoire plus durable et s'engager dans une démarche de citoyens acteurs. Alternatives Territoriales c'est 40 groupes en France et plus de 7000 personnes engagées.

Qui sommes nous ?

Non partisan

Les membres du collectif ne se revendiquent d'aucun parti politique et défendent à ce titre leur seule implication associative et citoyenne.

Nos Partenaires



Pourquoi cette boîte à outils municipales ?

Les élus ont à conduire des politiques publiques. Le rôle des mouvements de base engagés n'est pas de se mettre à la place de l'élu mais d'être un aiguillon pour porter des propositions.

Il nous a donc paru important de nous positionner comme une force de proposition dans ce moment fort de la démocratie locale que sont les élections municipales.

Ce "Kit'Actions" est constitué d'un ensemble de propositions d'actions concrètes à l'échelle de la commune ou de la communauté d'agglomération. Nous le mettons à la disposition de l'ensemble des acteurs politiques souhaitant s'inscrire dans la campagne municipale de mars 2020.

Les municipales de 2020 mettront en place les équipes politiques qui auront à gérer notre territoire jusqu'en 2026. Au vu des urgences sociales et environnementales, c'est le dernier mandat où l'on peut encore agir pour se préparer à affronter les conséquences du dérèglement climatique.

Des
années
décisives

Nous considérons :

- Que les citoyens doivent pouvoir s'impliquer davantage dans la vie de la cité, au delà de leur simple participation aux élections (démocratie permanente).
- Que le désir de changement ne se traduit pas uniquement par la contestation mais par une force de proposition et une volonté d'agir.
- Que les urgences climatique, écologique et sociale doivent être le coeur des politiques locales.

La responsabilité des collectivités locales

Leur capacité à entraîner l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire doit également les inciter à mener une politique d'exemplarité forte.

Loin des fausses solutions - injustes, dangereuses et inefficaces - prônées par certains (géo-ingénierie, OGM, agro-carburants, marchés carbone, mécanismes de compensation, nucléaire etc.), des milliers d'alternatives aux causes du changement climatique sont en effet mise en pratique tous les jours par des millions d'individus, d'organisation, de collectivités locales dans les domaines les plus divers.

Les alternatives existent,
elles ne demandent qu'à
être renforcées!!

Un « Kit'actions » pour les municipales, comment ?

Inspiré de l'outil Climat Pratic réalisé par l'Ademe, le RAC (Réseau Action Climat), le CLER (Comité de Liaison Energies Renouvelables) et l'ETD (Centre de ressources du développement territorial), du [Pacte pour la Transition](#)¹ ainsi que de la boîte à outils diffusée par l'association BIZI (Pays Basque) et de la Boit'Action d'ATT (Auch Territoire en Transition) de 2014, ce document se compose de plusieurs fiches traitant des thématiques suivantes :

- Urbanisme
- Mobilité
- Energie
- Eau
- Biodiversité et nature en ville
- Agriculture
- Alimentation
- Prévention et Gestion des déchets
- Economie
- Social
- Education et formation
- Animation de ce "Kit'Actions"

Chaque fiche présente en quelques lignes l'enjeu global de la thématique puis décline les différents objectifs à atteindre ainsi que les actions à mettre en place pour y parvenir .

Ces actions ont été rédigées dans une optique SMART, c'est à dire : Spécifiques, Mesurables, Atteignables/Acceptables, Réalistes et Temporellement définies.

Nous avons choisi de placer ce "Kit'Actions" sous licence Creative Commons :

- Attribution (BY) : citer l'auteur.
- Pas d'utilisation commerciale (NC).
- Partage avec les mêmes libertés que l'oeuvre originale (SA).



1-www.pacte-transition.org

En différentes occasions, Alternatiba a pu recueillir l'avis des citoyens et des associations sur leur vision d'avenir pour Auch afin de territorialiser le "Kit'Actions".

20 septembre 2019

Que souhaitons nous pour Auch en 2030 ?

Atelier participatif autour de plusieurs thématiques :

- Economie
- Habitat
- Agriculture
- Alimentation
- Transport
- Energie.



11 octobre 2019

Rencontre des assos et des citoyens

Discussions sur les objectifs SMART



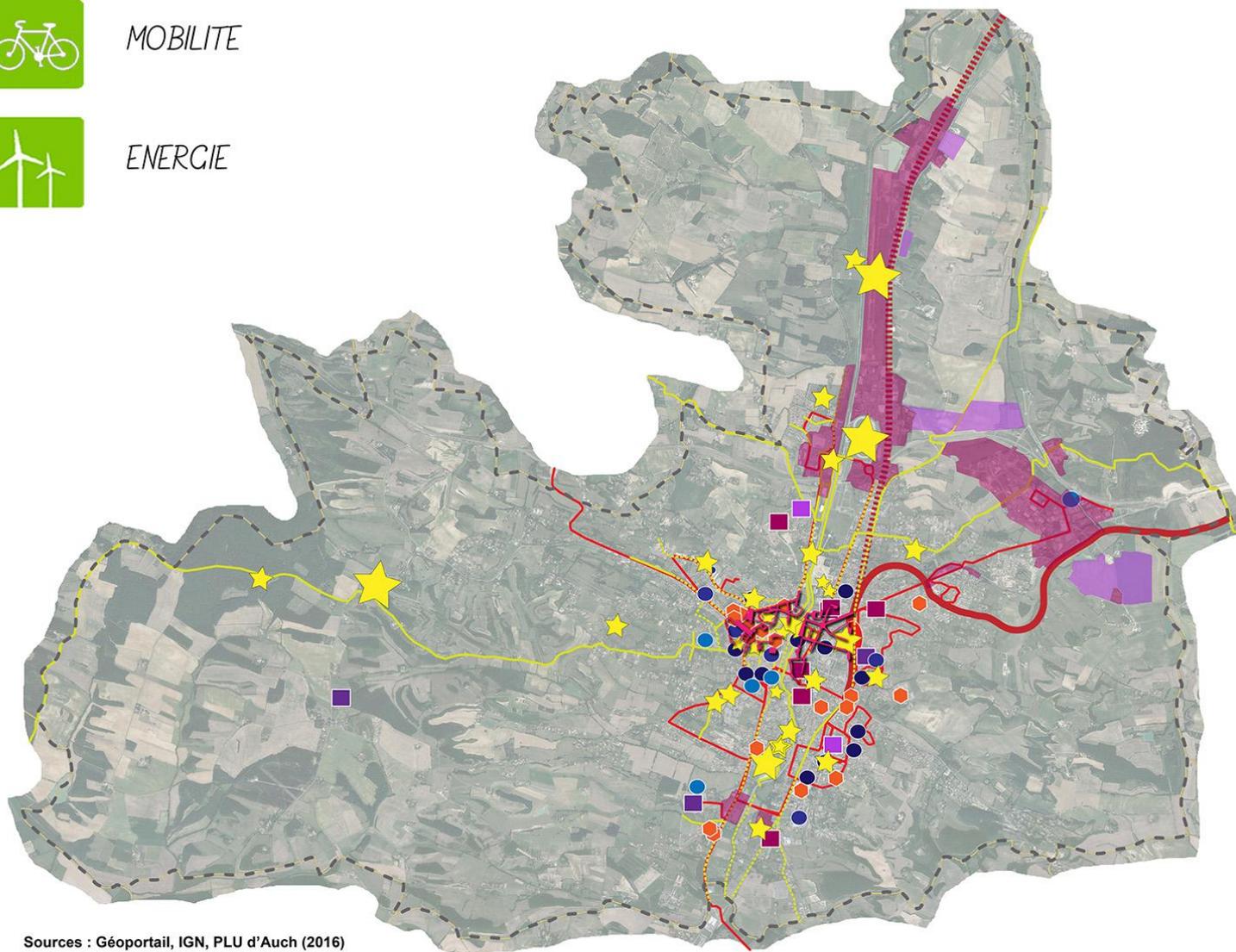
Auch Aujourd'hui...



MOBILITE



ENERGIE



Sources : Géoportail, IGN, PLU d'Auch (2016)
Réalisation : ATT (2014)
Mise à jour : Alternatiba (2019)



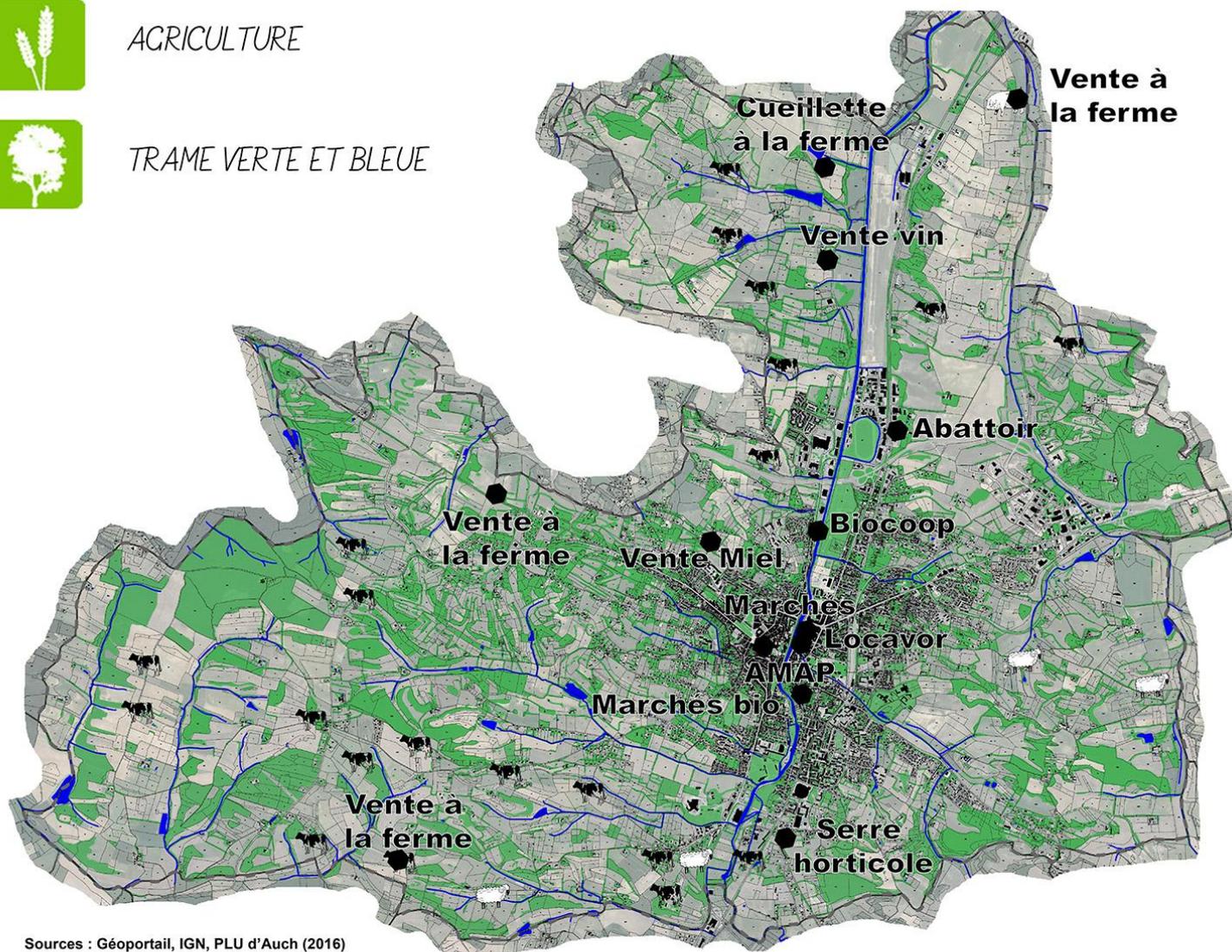
Auch Aujourd'hui...



AGRICULTURE



TRAME VERTE ET BLEUE



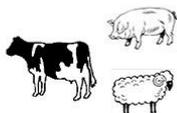
Sources : Géoportail, IGN, PLU d'Auch (2016)
Réalisation : ATT (2014)
Mise à jour : Alternatiba (2019)



TRAME VERTE



TRAME BLEUE



ELEVAGES



CIRCUITS COURTS

Auch Aujourd'hui...



URBANISME



DECHETS



ECONOMIE



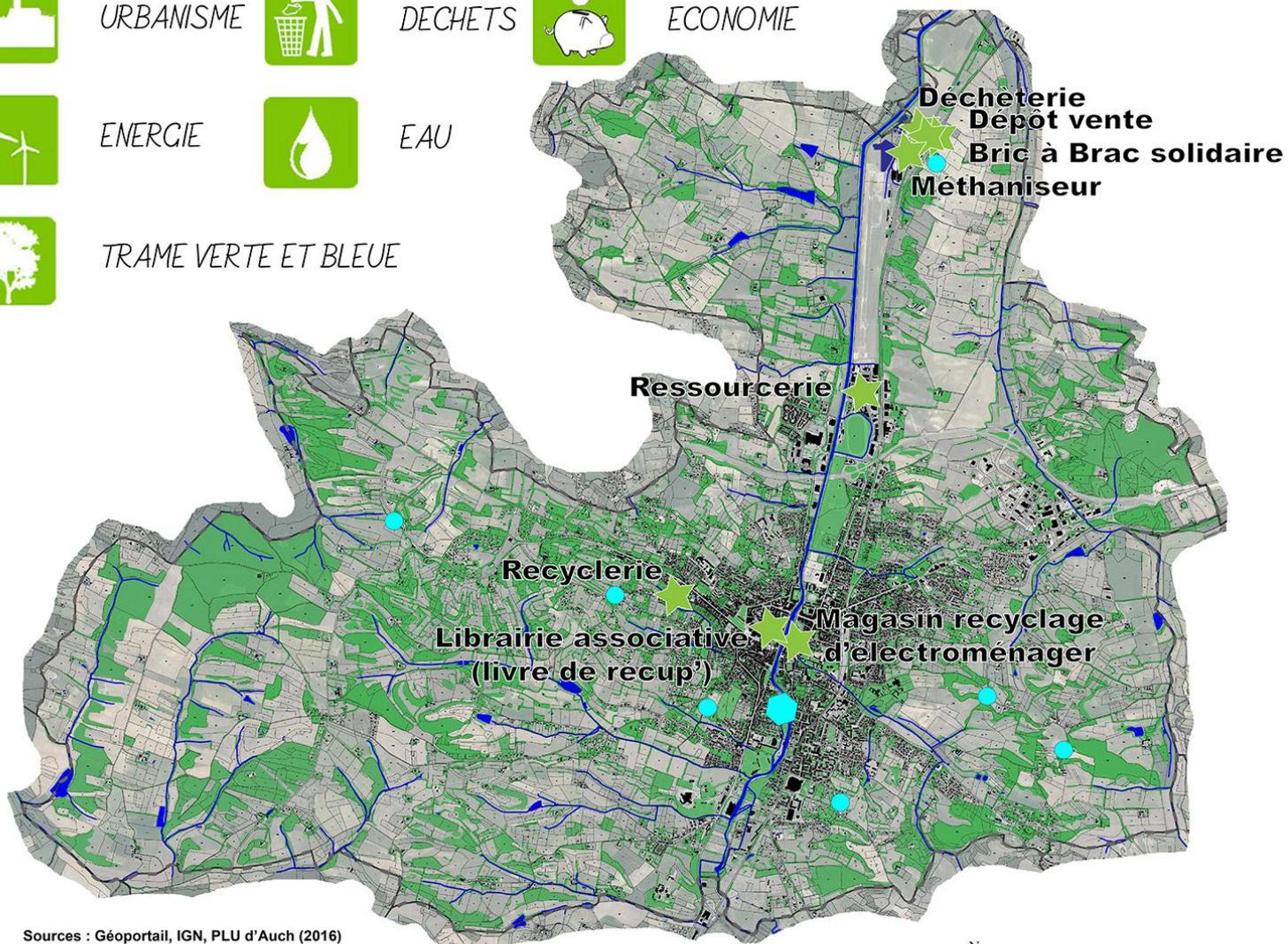
ENERGIE



EAU



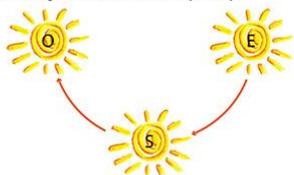
TRAME VERTE ET BLEUE



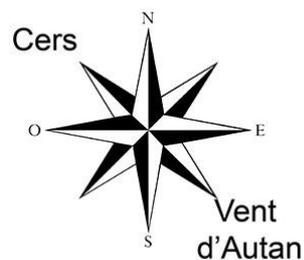
Sources : Géoportail, IGN, PLU d'Auch (2016)

Réalisation : ATT (2014)

Mise à jour : Alternatiba (2019)



URBANISATION



TRAME VERTE

USINE DE TRAITEMENT EAU POTABLE

STATION D'EPURATION DES EAUX

TRAME BLEUE

CHATEAUX D'EAU / RESERVOIRS

DECHETS

Auch Aujourd'hui...



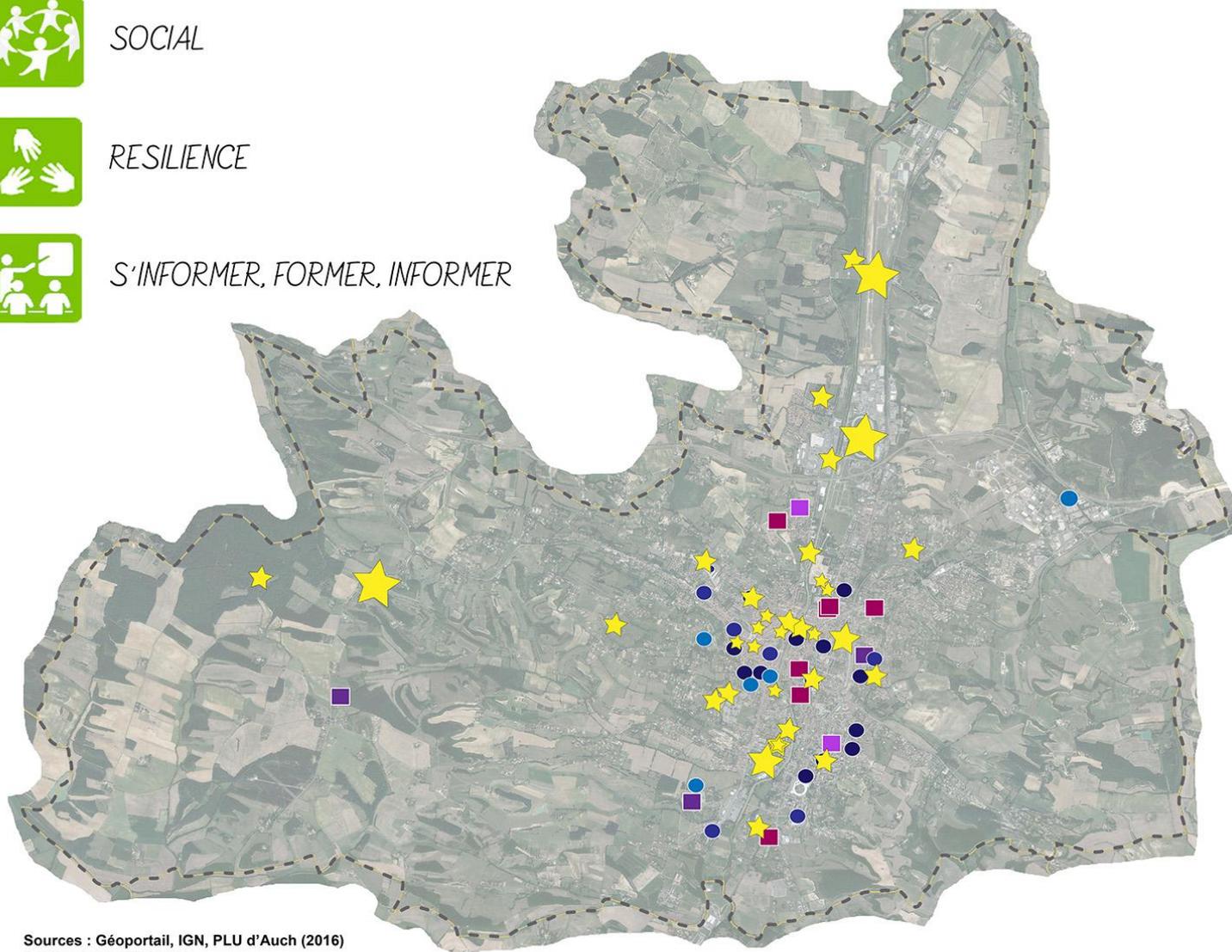
SOCIAL



RESILIENCE



S'INFORMER, FORMER, INFORMER



Sources : Géoportail, IGN, PLU d'Auch (2016)
Réalisation : ATT (2014)
Mise à jour : Alternatiba (2019)

- MAISON DE RETRAITE
- CRECHE / CENTRE SOCIAL
- HOPITAL / CLINIQUE

- ECOLE PRIMAIRE / MATERNELLE
- COLLEGE / LYCEE
- ENS. SUPERIEUR / FORMATION PRO.

- EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

KIT ACTIONS C'EST QUOI ?

Thématique

Enjeux

Objectifs

Actions proposées

BIODIVERSITÉ ET NATURE

Les conséquences du changement climatique sur la biodiversité deviennent de plus en plus perceptibles. On observe d'ores et déjà une réduction ou une modification de l'aire de répartition de certaines espèces (remontée vers le Nord). La prise en compte de la biodiversité peut prendre différents aspects sur un territoire : conserver la biodiversité fonctionnelle (inventaires naturalistes, zones protégées, corridors écologiques, sensibilisation...), favoriser la biodiversité urbaine (espaces verts), développer la biodiversité cultivée.

Favoriser la biodiversité ordinaire sur le territoire auscitain

2023: Mettre en oeuvre la remise en bon état des continuités écologiques traduites dans le PLU en vigueur et poursuivre dans le futur PLU. Les réservoirs biologiques devront être protégés. Les corridors écologiques devront être créés ou renforcés (éco-pont, voie verte...).

2021: Renforcer le "zéro phyto total" (plus exigeant que la loi Labbé) en labellisant Grand Auch Coeur de Gascogne "Terre Saine" dès 2021 et faire un usage raisonné des produits de biocontrôle et utilisables en agriculture bio (UAB).

2026: Favoriser la plantation d'espèces comestibles (fruitiers, tilleuls, légumes...) afin que la commune accède progressivement à une autonomie alimentaire (partielle à minima). Planter 100 m/an de haies comestibles au cours du mandat.

Favoriser la biodiversité cultivée sur le territoire auscitain

Créer de nouveaux espaces verts. Pour cela, acquérir et végétaliser de nouveaux lieux, et désimperméabiliser les sols. Dans ce processus, veiller à créer des continuités écologiques entre les espaces verts : plantations linéaires en strate basse et en strate arborée, désasphaltage partiel de réseaux de rues vertes végétalisées, végétalisation d'abord de bâtiments, végétalisation de passages (à spécifier au PLU à travers les clôtures privées), etc. Inscrire ces engagements au sein du contrat de territoire pertinent (Comité pour la Transition Citoyenne).

in urbanisme environnemental vers un urbanisme résilient (suite)

2029: Reprendre la main sur la gestion des locaux commerciaux. Permet de revitaliser le centre-ville et de proposer des locaux aux porteurs de projets (notamment pour la vente directe). Avoir un taux de vacance commerciale inférieur à 10% en fin de mandat.

2029: Améliorer et réhabiliter le parc de logements existant, public et privé. Améliorer la performance des opérations de mise en valeur de l'habitat. Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Périmètre de Restauration Immobilière... sont utilisés sur la commune pour initier l'atteinte d'un taux de vacance locative de 6% en fin de mandat.

Promouvoir les nouvelles formes d'habiter. Pour favoriser les liens sociaux, pour économiser l'espace et les ressources, des formes de logements compacts et partagés existent : éco-habitat groupé, habitats modulaires. Faire de la Caserne Espagne un laboratoire exemplaire des nouvelles formes d'habiter.

Échéances proposées



Quelques exemples et/ou liens utiles

Organismes, associations, groupes, etc. ayant les compétences pour aider la commune à mettre en oeuvre les actions proposées.

Ressources locales mobilisables
Eauch Bien Commun
SIAEP Auch Nord

Ca se fait ailleurs !!!

Les gros consommateurs d'eau devraient payer plus cher

Déjà expérimenté dans quelques villes, la tarification progressive de l'eau est appuyée par une étude publiée mercredi par le Centre d'analyse stratégique.

Le prix de l'eau devrait augmenter pour les gros consommateurs et les familles de salariés, notamment dans les zones où le coût de l'eau est élevé. L'étude recommande de passer de 10 à 30% l'économie d'eau.

Tarifification progressive et kit économie eau :
Ville de Libourne (33) : www.ville-libourne.fr

Tarifification progressive :
Ville de Le Séquestre (31) : www.lesequestre.fr

LE SÉQUESTRE Une tarification progressive de l'eau

Pourquoi le choix d'une nouvelle tarification de l'eau ?

Le choix d'une tarification progressive de l'eau répond aux 3 enjeux de développement durable. Elle est :

- Environnementalement efficace :** elle « récompense » le petit consommateur et incite le « gros consommateur » à réduire sa consommation. Elle permet donc de mieux solliciter les ressources locales, l'eau distribuée au Séquestre provenant de la rivière du Dado.
- Socialement juste :** en augmentant l'abonnement (qui donne le prix de l'eau) et en réduisant la consommation (qui donne le prix de l'eau), les familles à plus de factures communales (pour les gros) et les familles à moins de factures communales (pour les petits) voient leur facture diminuer sensiblement (voir schéma ci-dessous).
- Économiquement viable :** les prix de l'eau doivent être plus élevés que les recettes pour la commune. Les prix sont fixés de telle sorte que les recettes pour la commune soient supérieures à ses dépenses. À terme, si l'incitation à économiser l'eau fonctionne, il faudra peut-être envisager un réajustement des tarifs.

SAINT-MAUR-DES-FOSSES (r74000 habitants)
Le Département du Val de Marne est un partenaire privilégié dans les domaines de l'eau et de l'assainissement : services municipaux.

LES PAYS DE MARTIGUES 3 tarifs!

URBANISME

Concilier différentes fonctions : habitat, activité économique et agricole, loisirs et tourisme, circulation, assainissement, alimentation en respectant les contraintes environnementales et réglementaires et en valorisant les atouts du territoire. Rééquilibrer les espaces naturels et agricoles, l'urbanisation, la biodiversité et encadrer les activités polluantes et émettrices de gaz à effet de serre pour anticiper le changement climatique.

Associer la population à l'urbanisme

2023

Mise en place d'une commission extra-communale pour le suivi de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le conseil aux habitants. Ce suivi sera sous la responsabilité de la commission urbanisme de la ville avec des représentants d'acteurs économiques et agricoles, d'associations environnementales et d'usagers (commission de quartier...).

Élaborer un PLU intercommunal (PLUi) en co-construction avec les citoyens. Approuvé en 2023.

D'un urbanisme environnemental vers un urbanisme résilient

Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle dans les projets de construction ou de réhabilitation (voir fiche Social).

Renforcer la nature en ville. Limiter la minéralisation des espaces urbains et garder la place de la végétation en zone urbaine participant à l'amélioration de plusieurs domaines environnementaux comme la gestion des eaux pluviales (limite le risque d'inondation par ruissellement), la réduction des îlots de chaleur, le maintien des continuités écologiques (trame verte), la préservation d'un cadre de vie agréable pour les habitants (voir fiche Biodiversité).

2021

Révision du Règlement Local de Publicité (RLP)

Faire respecter la législation (R581-35 et 59 du code de l'environnement) en s'assurant que les enseignes commerciales, les bureaux et les publicités éteignent leur éclairage la nuit.

Interdiction des publicités valorisant des produits ou services en contradiction avec la transition écologique et sociale sur les sucettes de la mairie et les panneaux publics. Inclure dans le RLP les conditions d'exclusion de ces publicités.

Approuvé en 2021.

D'un urbanisme environnemental vers un urbanisme résilient (suite)

Mettre en œuvre l'Approche Environnementale de l'Urbanisme® dans les opérations d'urbanisme. Cette démarche encadrée par l'ADEME aide à réduire l'impact environnemental des plans, programmes et opérations d'urbanisme. Une étude spécifique est menée sur les thématiques environnementales (déplacement, eau, déchet, énergie...) en parallèle de l'élaboration du projet afin de pouvoir le modifier pour le rendre le moins impactant, voire exemplaire environnementalement.

2026

Reprendre la main sur la gestion des locaux commerciaux. Permet de revitaliser le centre-ville et de proposer des locaux aux porteurs de projets (notamment pour la vente directe).
Avoir un taux de vacance commerciale inférieur à 10% en fin de mandat.

Lutter contre l'étalement urbain et tendre vers une ville compacte

2023

Mettre en place le "Zéro artificialisation nette" dans le prochain PLUi.

2021

Cartographier les friches urbaines avant la fin 2021, et les réhabiliter.

2026

Améliorer et réhabiliter le parc de logements existant, public et privé.

Améliorer la performance des opérations de mise en valeur de l'habitat. Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, Périmètre de Restauration Immobilière... sont utilisés sur la commune pour inciter à réoccuper les logements vacants.

Atteindre un taux de vacance locative de 6% en fin de mandat.

2021

Reconstruire la ville sur l'existant et limiter l'urbanisation sur de nouvelles zones.

Inciter à réoccuper les logements vacants (souvent un parc vétuste et insalubre).

Mettre en place une fiscalité sur les logements vacants à l'image de la taxe annuelle sur les logements vacants. 2021.

Promouvoir les nouvelles formes d'habiter.

Pour favoriser les liens sociaux, pour économiser l'espace et les ressources, des formes de logements compacts et partagés existent : éco-habitat groupé, habitats modulables...

Faire de la Caserne Espagne un laboratoire exemplaire des nouvelles formes d'habiter.

Ca se fait ailleurs !!!



Depuis 2015, Grenoble a banni la publicité.



L'association a vocation à intervenir sur des projets de jardinages urbains participatifs. Elle est portée par la préoccupation constante de la qualité de vie pour les populations urbaines, en les impliquant dans la transformation de la ville. Elle se développera aussi bien dans des projets de jardin que sur des sujets plus vastes comme la valorisation de la biodiversité en ville.

Les projets 2010

voir description dans les articles du menu Actualités

Fleurs de bitume

Les opérations de micro-fleurissements ont démarré à Montpellier cet automne dans le quartier Figuerolles. Enfants, parents, voisins, musiciens, boulangère, élus du quartier sont venus jardiner sur le bitume. Résultat enchanteur ! jardiniers enchantés

Dans le rue Tour Gayraud



Dans le rue du Commerce, avec le Collectif Patio&Co



Ressources locales mobilisables

CAUE du Gers

APUMP

ADEME

Urbanistes, environnementalistes, architectes

Démarche Gard Durable : élaboration de plans locaux d'urbanisme, dans l'objectif d'un aménagement urbain économe en ressources, en espace et en déplacements. Le label PLU durable est le cadre de référence de cette démarche avec des indicateurs, un suivi et une évaluation. La concertation avec les habitants est l'un des critères d'attribution d'un PLU durable.

MOBILITÉ

Mettre en place un service efficace de transport collectif, par la structuration d'une offre performante adaptée aux demandes des usagers, et développer les modes actifs de transport (vélo et marche) permet de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi la précarité énergétique liée à la mobilité. Le cadre de vie en est grandement amélioré (moins de pollution, d'embouteillages, d'accidents, de bruit, de stress) ainsi que la santé publique (augmentation de l'activité physique et réduction des polluants atmosphériques).

Garantir une offre en transports collectifs suffisante en termes de fréquences, ponctualité, niveau de desserte et amplitude horaire

2022

Soutenir et défendre le maintien, l'entretien et le doublement de la voie* ainsi que le **développement de la ligne Auch-Toulouse** avec notamment, l'ajout de quelques liaisons rapides quotidiennes (Auch – Aubiet – Gimont – Saint Cyprien Arènes – Gallieni Cancéropôle – Saint Agne - Matabiau)

**Actuellement mal entretenue (voir Rapport de la Cour des comptes), elle ne peut supporter des trains roulant à une vitesse plus importante alors que par exemple, sur la ligne Toulouse-Boussens terminus grâce à une voie refaite, les mêmes voitures que celles Toulouse-Auch roulent vite sans secousses et sans bruits bizarres.*

2026

Adapter les horaires des bus municipaux afin de favoriser le déplacement multimodal, notamment par rapport aux horaires des trains (exemple, premier bus à 6h, train à 6h03, bus suivant à 7h, train à 7h07...) et ajouter un service de bus en fonction des événements culturels et sportifs en soirée et le week-end sur la forme du transport à la demande – échéance : intra-urbain, 1 an – agglomération, durée du mandat.

2026

Développer un réseau de transport collectif, concurrentiel de la voiture, sur l'ensemble de l'agglomération Grand Auch.

2021

Créer une navette intra-urbaine régulière gratuite, en plus, type Auscitaine, sur l'axe Nord-Sud le long du Gers, Garros -Endoumingue.

Penser le plan de circulation de la ville en faveur d'une mobilité douce et active (marche et vélo)

2020

2026

Consulter les usagers (respect la loi Laure L228-2)* deux fois par an pour informer des projets de travaux de voirie et définir avec eux les aménagements faisables et prioritaires. Échéance : dès le début du mandat et toute la durée du mandat.

* « A l'occasion des **réalisations ou des rénovations** des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements **sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants**, en fonction des besoins et **contraintes de la circulation**. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »

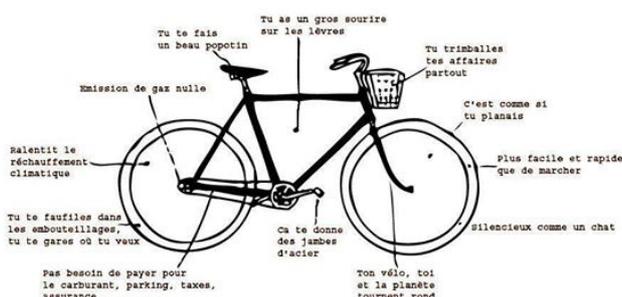
2020

2026

Établir plan de circulation global de la ville en suivant les préconisations du CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) via le PAMA (Plan d'Actions pour les Mobilités Actives), le programme "une voirie pour tous"* et le "code de la rue" afin de prévoir une démarche visant à prioriser et faciliter les modes doux et actifs grâce à des aménagements les plus sécuritaires possibles pour la cohabitation avec le transport motorisé : priorité piétons, zones de rencontre à 20 km/h correctement signalées, augmentation des zones piétonnes et des pistes cyclables particulièrement aux abords des écoles et des commerces, réfection et élargissement des trottoirs pour une accessibilité optimum (personnes à mobilité réduite, avec poussette, valises...) - avant d'envisager d'autres aménagements : bandes cyclables, chaussée à voie centrale banalisée (ou chaudiou) – échéance : travail sur le plan dès la première année et un aménagement par an sur toute la durée du mandat

*(Le programme partenarial "Une voirie pour tous" est destiné à construire une culture commune de l'aménagement et de la gestion de la voirie et des espaces publics, visant un partage plus équilibré de ces lieux entre tous les usages urbains, et redonnant toute leur place aux modes actifs ainsi qu'aux autres modes alternatifs à la voiture « solo ». Ce site a pour but de rassembler les productions présentées lors de nombreuses réunions d'échange d'expériences, d'aider les praticiens à accéder à l'information technique et à l'expertise dont ils ont besoin au quotidien, de diffuser largement les connaissances et savoir-faire.)

Bénéfices de la bicyclette



Penser le plan de circulation de la ville en faveur d'une mobilité douce et active (marche et vélo)

2023

Adopter la démarche "Ville 30"* => la limite de 30km/h devienne la norme en ville et couper les grandes lignes droites avec des aménagements faisant ralentir (et favorisant le vélo) - échéance : "Ville 30" dès la première année, 2 ans pour les aménagements.

**La démarche Ville 30 consiste à établir la limitation à 30km/h comme norme de fonctionnement sur la majorité du périmètre urbain (80% des rues environ) et à ne conserver la limitation à 50km/h (voire exceptionnellement à 70km/h) que sur certaines rues absorbant un trafic important. Ce mouvement pour une ville 30km/h s'est appuyé sur les avancées réglementaires obtenue par la démarche du Code de la rue puis par les mesures du Plan d'Action pour les Mobilités Actives (PAMA) : principe de prudence, définition approfondie des zones 30 et des aires piétonnes, création des zones de rencontre, généralisation du double sens cyclable quand la vitesse maximale est inférieure ou égale à 30km/h, définition d'un stationnement très gênant sur les cheminements piétons et espaces dédiés aux cyclistes. Elle vient d'être sécurisée sur le plan juridique par l'article 47 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 qui donne aux maires la possibilité par arrêté motivé de fixer, pour tout ou partie des voies de l'agglomération ouvertes à la circulation publique, une vitesse maximale autorisée. Cette démarche fonde sa légitimité essentiellement sur un objectif de sécurité. Cependant, elle produit d'autres effets bénéfiques. D'une part parce que les trafics de transit doivent impérativement être fortement dissuadés, voire rendus impossible, dans les zones 30, d'autre part parce que la forte réduction du « risque automobile » qui en résulte entraîne logiquement un plus grand usage de la marche et du vélo (et donc un moindre usage des modes motorisés).*

2021

Signaler, communiquer (par exemple dans le journal municipal) et **sensibiliser** sur la démarche globale et **sur les aménagements** effectués afin qu'ils soient visibles, compris et mieux acceptés par les usagers à commencer par les **zones de rencontre à 20 km/h** de la ville, notamment place de la Libération (amélioration de la signalétique, changement de revêtement...) et généraliser les aménagements déjà commencés : contre sens cyclable, cédez le passage cycliste aux feux y compris pour aller tout droit et tourner à gauche, sas cyclables aux feux visibles, et créer à minima une bande cyclable sur quelques mètres en amont des sas pour y accéder. - échéance : première année du mandat.

2021

Améliorer et augmenter les stationnements pour vélos : prévoir des arceaux pour le stationnement temporaire tout les 50 m (haute ville, commerces, cinéma, Mouzon, administrations, etc.), sur les stationnements le long des voies de circulation remplacer à minima une place de voiture sur 10 par 5 stationnements protégés et sécurisés type boxes de la gare sncf pour le stationnement de plus longue durée. – échéance : 1 an.

2023

Éliminer les stationnements en épis le long des voies du centre ville pour les mettre en créneaux : le gain de place permet de **réaliser des bandes cyclables**. - échéance : 2 ans.

Ca se fait ailleurs !!!

agir • collectivités

le maire du mois

— A Louviers, des ânes encadrent les enfants

L'age de faire n° 77 • juillet-août 2013

« Monsieur le maire voulait limiter les stationnements minute à l'entrée et à la sortie des écoles »

Edwige Laquerrière
élu(e) déléguée à l'animal dans la ville.

Tous les matins, un cortège inhabituel arpente les rues de Louviers. PHOTO: DOMINIQUE BOUTIER

un petit matin, un cortège inhabituel arpente les rues de Louviers, dans l'Eure, et fait ralentir les voitures. Devant, Pomme montre l'exemple, brassards jaunes aux poignets. Derrière lui, quelques adultes et une dizaine d'enfants délestés de leurs cartables. Fermant la marche, Nénette porte les affaires, pensant (sûrement !) aux carottes et aux caresses qui l'attendent une fois l'équipage arrivé devant l'école. Depuis mars 2012, les deux ânes encadrent les enfants de Louviers qui se rendent à l'école à pied : le pédibus est devenu asinobus. « Monsieur le maire [Franck Martin, PRG, Ndlr] voulait limiter les stationnements minute à l'entrée et à la sortie des écoles » explique Edwige Laquerrière, élue déléguée à l'animal dans la ville. Pour ce faire, la municipalité de Louviers, au sud de Rouen, initie dans un premier temps un « ramassage scolaire pédestre », encadré par des parents et par un animateur. Mais le succès n'est pas au rendez-vous. Les élus décident alors de faire appel aux services de l'association « Le chemin du halage » pour mettre en place l'asinobus : « De nouveaux enfants et parents ont été attirés par la compagnie des animaux » explique Solveig Rasset, initiatrice de l'association qui vise à la réintroduction des ânes utilitaires.

UN EMPLOI À LA CLÉ
Grâce à la signature d'une convention, une ânière a pu être embauchée par l'association. Mathilde prépare les ânes, et accompagne le cortège avec l'animateur et les parents bénévoles. Mais pour l'association, qui n'est pas basée à Louviers, il était « hors de question » de transporter des ânes chaque jour en fourgon pour une heure d'activité tous les matins : le principe de l'asinobus, visant à réduire la circulation routière, aurait alors « manqué de cohérence », explique Solveig Rasset. La commune a donc mis une friche à la disposition de Nénette et Pomme, qui participent à la « renaturation » du lieu. Mathilde assure également le ramassage des corbeilles des parcs municipaux en compagnie des deux animaux. Ainsi, peu à peu, l'âne pointe ses oreilles en ville et concurrence les pots d'échappement. L'association Le chemin du halage expérimente l'asinobus dans d'autres communes proches, et Solveig Rasset « ne cesse de répondre à des sollicitations d'autres collectivités ». Cet été, Pomme et Nénette feront visiter la région aux touristes désireux de prendre le temps. En attendant septembre, ses cartables, ses carottes et ses caresses.

FG

Faut-il donner des vélos aux gens pour limiter le nombre de voitures en ville ? C'est ce que pense la mairie d'Arcachon (11 000 habitants), qui a distribué gratuitement 300 vélos fin janvier 2013 et qui prévoit d'en distribuer au total 3 000.



Pourquoi une journée «En ville, sans ma voiture !» ?

Une telle entreprise est née d'un constat : les Européens sont fortement préoccupés par la pollution et la mobilité urbaine. En ville, beaucoup se plaignent d'une mauvaise qualité de l'air, de nuisances sonores, d'encombrements, etc. Malgré cela, le parc automobile et la circulation croissent...

<http://www.bastamag.net/Ces-ville-qui-experimentent-les>

Les expériences de gratuité se multiplient dans les services publics locaux. Transports en commun totalement gratuits à Aubagne ou Châteauroux, premiers litres d'eau gratuits dans des communes de l'Essonne ou des Bouches-du Rhône...

Ressources locales mobilisables
Atelier du Vélo Pour Tous
ATT



ÉNERGIE

Favoriser la résilience du territoire en diminuant la consommation d'énergie, lutter contre la précarité énergétique, produire de l'énergie localement pour favoriser les emplois locaux.

Loin d'avoir atteint les objectifs des '3x20' pour 2020, l'UE a posé un nouveau cadre d'actions en matière de climat et d'énergie d'ici à 2030 (+32,5% d'efficacité énergétique, -40% de Gaz à Effet de Serre (GES) et 32% de renouvelable). La région va au-delà en affirmant une volonté de devenir la première région à énergie positive d'Europe d'ici 2050 (consommation d'énergie /2 et renouvelables x3)

Réduire les consommations énergétiques du patrimoine d'Auch

2020

Désigner un élu référent pour inclure la question de l'énergie de façon transversale dans tous les dossiers ; devenir membre du Club France de la Convention des Maires pour une énergie locale durable afin de partager les expériences.

2021

Former le personnel et les usagers aux bonnes pratiques des installations pour faire le geste approprié afin d'augmenter l'efficacité des dispositifs mis en place.

Organiser 1 session de formation par an auprès du personnel public et dans toutes les écoles situées sur le territoire de l'agglomération et 2 sessions de formation par an ouvertes gratuitement aux usagers.

Réhabiliter énergétiquement le parc immobilier

2020

Planifier sur le long terme la réhabilitation des bâtiments publics. On commencera par les bâtiments les plus énergivores, en priorité les écoles. Chaque tranche de travaux devra faire progresser le bâtiment de 2 étiquettes et n'avoir recours qu'à des matériaux biosourcés, issus de filières locales.

2025

Équiper la piscine municipale et 50% des autres installations sportives et de loisir en solaire thermique (avec publication des coûts et retour sur investissement afin d'inciter les privés) d'ici à 2025.

2021

Soumettre le niveau d'attribution des aides locales à l'amélioration énergétique des logements au recours à des matériaux biosourcés, afin de diminuer l'énergie grise du secteur du bâtiment et d'améliorer le confort estival.

Développer les énergies renouvelables

2022

Opter pour une électricité 100 % Énergies Renouvelables en énergie verte, locale, citoyenne et d'intérêt collectif d'ici à 2022 pour les bâtiments publics.

Initier une démarche pour atteindre 50% en autoconsommation d'ici à 2030

Accompagner le développement de la filière bois-énergie avec une gestion durable de la ressource locale.

Valorisation des déchets bois, de l'élagage, de l'entretien des bois environnants, etc.

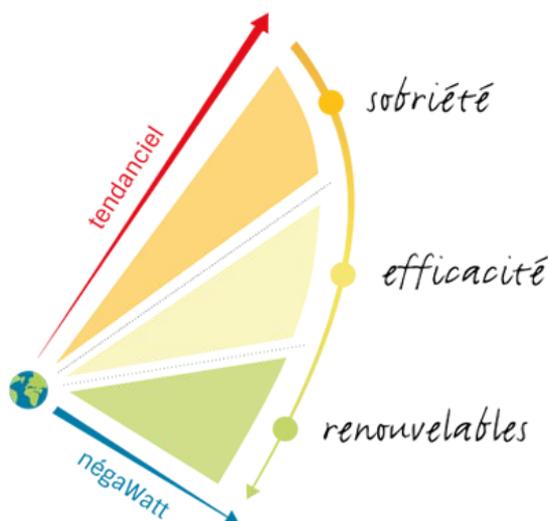
Un contrat de filière Forêt Bois d'Occitanie a été signé pour la période 2019-2021.

2021

Encourager et apporter son soutien au développement de projets d'énergie renouvelable d'initiative citoyenne et locale. Pour ce faire, une enveloppe sera consacrée, dès 2021 au lancement d'appels à projets, afin de fournir un appui financier ou technique, un soutien à la communication, une aide aux études préalables, à l'identification et à la mise à disposition ou l'utilisation du patrimoine public -bâti et foncier- pour la réalisation d'équipements de production d'énergies renouvelables.

Collaboration possible avec l'ADEME, l'Agence Régionale Energie Climat d'Occitanie,...

Cette action pourra être précédée d'un temps de formation des élus et des citoyens engagés. (www.ec-lr.org)



Ca se fait ailleurs !!!

Commune, ville: Montauban

Nom du réseau: Réseau de Montauban - Setmo



Autorité(s) concédente - délégante ou autre

Nom: SIRTOMAD
Adresse: 9 rue de l'Hotel de Ville
MONTAUBAN

Société(s) gestionnaire(s)

Nom: SIRTOMAD
Adresse:
Téléphone: 05 63 22 14 97

Description réseau

Données de l'année 2010
• Longueur réseau: 3,0 km
• Equivalents logements desservis: 1784
• Livraisons totales: 20 000

Energies utilisées

Charbon	-
Fioul (FOL & CHV & FOD)	-
Gaz (NAT & GPL)	-
Biomasse	-
Gaz renouvelable & récupération	-
UIOM	100 %
Géothermie	-
Chaleur Industrielle	-
Autres	-



Présence de cogénération(s): Non
Production électrique totale (MWh): -

Contenu en CO² du réseau

Données de l'année 2010: 0,000 kg/kVh



L'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE :
MAIN DANS LA MAIN AVEC LE DÉVELOPPEUR
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE
SOLAIRE



2 000 m² de bâtiments municipaux pour produire de l'énergie verte

Par Communiqué de presse - 20 mars 2019 - 09:59



La Mairie de Toulouse va mettre à disposition des toitures de bâtiments communaux, permettant l'installation de panneaux photovoltaïques pour des projets portés par les citoyens. Le premier projet, d'une puissance de 36 kWc, soit environ 200 m², concerne le toit du groupe scolaire Tibaous. Cette centrale est prévue pour l'été 2019.



Aide communautaire à l'amélioration thermique via les matériaux biosourcés dans le résidentiel privé

Règlement d'octroi pour les travaux effectués après le 1^{er} janvier 2019

Préambule

La Communauté d'Agglomération d'Épinal a été reconnue en 2015 « Territoire à Énergie Positive pour la croissance verte » par le Ministère de l'Écologie, de l'Environnement et du Développement Durable.

Dans ce cadre, et dans la continuité du Plan Climat Energie Territorial et de sa politique en faveur de la performance énergétique du bâtiment, la Communauté d'Agglomération a décidé d'accorder une aide, sous forme de prime, aux propriétaires des immeubles sis sur le territoire communautaire qui feront réaliser des travaux d'isolation avec des matériaux biosourcés.

Le présent règlement s'applique pour les travaux réalisés à partir du 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 1 : - BENEFICIAIRES -

Sous réserve des conditions énumérées ci-après, la prime pourra être accordée :

- 1.1 - aux personnes physiques, occupant le logement dont elles sont propriétaires ou aux propriétaires indivis,
- 1.2 - aux nu-propriétaires qui réalisent des travaux
- 1.3 - aux personnes physiques et morales, à l'exception de celles qui ne possèdent pas le logement dont elles sont propriétaires.

L'AGGLOMÉRATION SUD TOULOUSAINE :
UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT
AVEC ICEA POUR ÉQUIPER LES
BÂTIMENTS PUBLICS D'INSTALLATIONS
PHOTOVOLTAÏQUES



Ressources locales mobilisables

Espace Info-Énergie

CAUE

Maison du logement

ECLR Occitanie

AREC (Agence Régionale Énergie Climat)

www.conventiondesmaires.eu

Syndicat des Energies du Gers

URCOFOR

Éco-centre Pierre & Terre

Pour tous ces projets, l'ADEME peut apporter une aide financière

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/plaquette-ademe-aides-financiere-8377.pdf>

EAU

La ressource en eau est un enjeu majeur du Gers, territoire sujet à de fréquents épisodes de sécheresse. La pression hydrique est accentuée par une forte demande agricole et la dépendance au système "Nesté".

Les eaux superficielles et notamment la rivière Gers sont régulièrement sujettes à des problèmes de qualité chimique et bactériologique, ce qui impacte les conditions de production d'eau potable de la ville d'Auch. La construction d'une nouvelle unité de potabilisation est à l'ordre du jour, l'autorisation préfectorale de l'usine Saint-Martin de la ville d'Auch a été prolongée en 2018 jusqu'à réalisation de la nouvelle unité.

PROTÉGER : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines au niveau chimique et bactériologique

2021

Accompagner les pratiques respectueuses de la ressource en eau dans les champs sans attendre les partenariats avec les communes en amont : utiliser moins de produits phytosanitaires, travailler les terres différemment (sans labour, sols couverts pour limiter les phénomènes d'érosion et le transfert des produits toxiques vers les cours d'eau), limiter les arrosages agricoles en période d'étiage dès le prochain étiage, choisir des cultures peu gourmandes en eau.

Monter un projet, en collaboration avec Grand Auch Coeur de Gascogne et le Syndicat mixte des trois vallées, d'amélioration de la qualité de l'eau du Gers en travaillant sur tout son bassin versant en lien avec la démarche Agr'eau. L'organiser dès le début du mandat.

2021

Développer l'agroforesterie, l'arbre ayant des effets bénéfiques sur le climat, les cultures et la protection des sols. Restaurer les zones humides et les bassins versants en y favorisant l'élevage bovin.

Plantations d'essences locales de préférence comestibles en automne 2021, au moins sur les talus et terrains communaux.

2020

Agir sur les eaux usées. Informer et sensibiliser les agriculteurs et les ménages sur leur l'impact. Aider les particuliers à installer des procédés de traitement de leurs eaux usées quand ils ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif. Dès 2020.

Empêcher le rejet dans le milieu naturel des lixiviats générés par les sites de stockage des déchets.

ÉCONOMISER : Réduire les consommations en eau de la ville afin de préserver les ressources

2021

Désigner un élu référent à l'eau afin d'inclure ces contraintes dans tous les dossiers.

2023

Reconstruire la régie directe de l'eau : production, distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et l'assainissement des eaux usées. S'assurer de la non reconduction du contrat Véolia.

Maîtriser d'ici 3 ans les coûts et en assurer la transparence en les rendant publics.

2023

Etudier la tarification progressive de l'eau. Cette tarification est basée sur la consommation des foyers. L'eau que l'on boit ne peut pas être accessible dans les mêmes conditions que celle qui sert à laver les voitures. Pour garantir l'accès universel à l'eau, dans une logique de dignité, chaque citoyen disposera gratuitement des premiers mètres cubes de la quantité nécessaire à la vie. La suppression de l'abonnement entraîne un prix de l'eau plus juste. La tarification doit inciter l'usager à économiser l'eau donc à préserver la ressource en quantité. Dans les trois ans.

2021

Utilisation de l'eau de pluie.

Récupérer et réutiliser l'eau de pluie sur certains bâtiments publics, y compris ceux recevant du public hors établissements scolaires et de santé, dès la deuxième année.

Aider les particuliers à leur acquisition-installation de récupérateurs d'eau de pluie, après une campagne d'information sur les économies réalisables. Organiser dès le budget 2021.

2021

Développer un réseau de toilettes sèches. Installer des toilettes sèches lors des réhabilitations de toilettes publiques. Inciter et aider les particuliers à l'achat et l'installation après une campagne d'information-promotion dès le budget 2021.



Ca se fait ailleurs !!!



Tarification progressive et kit économie eau :
Ville de Libourne (33) :
www.ville-libourne.fr

Les gros consommateurs d'eau devraient payer plus cher

L'Expansion.com avec AFP - publié le 03/04/2013 à 16:00

Déjà expérimentée dans quelques villes, la tarification progressive de l'eau est appuyée par une étude publiée mercredi par le Centre d'analyse stratégique.



Le prix de l'eau devrait augmenter pour les gros consommateurs et en fonction des saisons, notamment dans les zones à risques de pénurie, ont recommandé mercredi les experts du Centre d'analyse stratégique (CAS).

atp.com/MarionBerard

Le prix de l'eau devrait augmenter pour les gros consommateurs et en fonction des saisons, notamment dans les zones à risques de pénurie, ont recommandé mercredi les experts du Centre d'analyse stratégique (CAS). Dans une note d'analyse, l'organe de conseil dépendant de Matignon suggère une augmentation de la part variable et une baisse de la part fixe - l'abonnement - "ce qui pénaliserait les gros consommateurs".

Le CAS recommande également de développer, "dans les communes qui présentent des risques de pénurie d'eau et après la réalisation d'études approfondies", "une tarification progressive et/ou saisonnière", pour l'heure encore embryonnaires.

La tarification progressive, déjà lancée dans des villes comme Libourne (Gironde) ou Dunkerque (Nord), consiste à payer un tarif au litre plus élevé au fur et à mesure que la consommation augmente.

En moyenne, le prix de l'eau en France avoisine actuellement les trois euros du mètre cube (soit 0,3 centime d'euro du litre), un prix quasiment triplé depuis 1990, selon le CAS, qui attribue cette hausse aux investissements "massifs" nécessaires et au durcissement des normes de qualité.

En revanche, la consommation baisse ces dernières années, d'environ 1 à 2%, constate l'ex-Commissariat au Plan. "Si la baisse de la consommation d'eau observée ces dernières années se poursuit, il est fort probable que le prix de l'eau continuera à augmenter, impliquant une hausse significative de la facture pour les ménages qui ne réduiront pas leur consommation", observe le CAS.



LE SÉQUESTRE Une tarification progressive de l'eau

Tarification progressive :
Ville de Le Séquestre (81) :
www.lesequestre.fr

Pourquoi le choix d'une nouvelle tarification de l'eau ?

Le choix d'une tarification progressive de l'eau répond aux 3 enjeux de développement durable. Elle est :

>> **Environnementalement efficace** : elle « récompense » le petit consommateur et incite le « gros consommateur » à réduire sa consommation. Elle permet donc de moins solliciter les ressources locales, l'eau distribuée au Séquestre provenant de la rivière du Dadou.

>> **Socialement juste** : en supprimant l'abonnement (qui donnait un prix moyen plus cher pour les petits consommateurs que pour les gros), le prix de l'eau devient plus juste. Les familles à petits revenus et vivant dans un appartement par exemple, verront leur facture diminuer sensiblement (voir plus de facture communale si leur consommation est inférieure à 30 m3).

>> **Economiquement viable** : les prix sont fixés de telle sorte que les recettes pour la commune soient identiques à avant. A terme, si l'incitation à économiser l'eau fonctionne, il faudra peut-être envisager un réajustement des tarifs.

Ressources locales mobilisables
Amis de la Terre, Eauch Bien Commun,
SIAEP Auch Nord

SAINT-MAUR-DES-FOSSES (<74000 habitants)
Le Département du Val de Marne est un partenaire privilégié dans les domaines de l'eau et de l'assainissement : services municipaux.
LES PAYS DE MARTIGUES 3 tarifs

BIODIVERSITÉ ET NATURE

Les conséquences du changement climatique sur la biodiversité deviennent de plus en plus perceptibles. On observe d'ores et déjà une réduction ou une modification de l'aire de répartition de certaines espèces (remontée vers le Nord). La prise en compte de la biodiversité peut prendre différents aspects sur un territoire : conserver la biodiversité fonctionnelle (inventaires naturalistes, zones protégées, corridors écologiques, sensibilisation...), favoriser la biodiversité urbaine (espaces verts), développer la biodiversité cultivée.

Favoriser la biodiversité ordinaire sur le territoire auscitain

2023

Mettre en oeuvre la remise en bon état des continuités écologiques traduite dans le PLU en vigueur et poursuite dans le futur PLUi.

Les réservoirs biologiques devront être protégés.

Les corridors écologiques devront être créés ou renforcés (éco-pont, voie verte...).

Se servir de la commune comme foyer de biodiversité. Adapter le fauchage des talus (1 fois par an, différencié), développer les haies, ...

2021

Renforcer le "zéro phyto total"

(plus exigeant que la loi Labbé) en labellisant Grand Auch Coeur de Gascogne "Terre Saine" dès 2021 et faire un usage raisonné des produits de biocontrôle et utilisable en agriculture bio (UAB).

Favoriser la biodiversité cultivée sur le territoire auscitain

Soutenir la mise en place de jardins partagés. Laisser des parcelles à disposition des citoyens pour qu'ils puissent créer des espaces de jardins partagés. Avoir une augmentation constante du nombre d'adhérents au cours du mandat. Créer un poste d'animateur pour accompagner le projet. Inclure des ruches (voir fiche Agriculture).

2026

Favoriser la plantation d'espèces comestibles (fruitiers, tilleuls, légumes...) afin que la commune accède progressivement à une autonomie alimentaire (partielle a minima). Planter 100 m/an de haies comestibles au cours du mandat.

Créer de nouveaux espaces verts.

Pour cela, acquérir et végétaliser de nouveaux lieux, et désimperméabiliser les sols. Dans ce processus, veiller à créer des continuités écologiques entre les espaces verts : plantations linéaires en strate basse et en strate arborée, désasphaltisation partielle de réseaux de rues vertes végétalisées, végétalisation de toitures, végétalisation d'abord de bâtiments, création de passages pour la faune à travers les clôtures (à spécifier au PLU pour les espaces privés), etc. Inscrire ces engagements au sein du contrat de territoire pertinent (Comité pour la Transition Citoyenne).

Ca se fait ailleurs !!!



Réintroduction des abeilles : trois ruches débarquent en ville

LADEPECHE.fr

Publié le 24/04/2012 à 07:55. Mis à jour le 24/04/2012 à 10:57 | 3



Trois ruches seront installées sur le toit de l'opérateur Orange aujourd'hui, en ville. C'est le retour des abeilles en milieu urbain, où elles sont plus protégées des pesticides qu'à la campagne.

Ce matin à 11 h 30, la société Orange et le syndicat national d'apiculture (SNA) officialiseront l'installation de trois ruches sur le toit du site technique d'Orange, 13 boulevard Delacourtié à Toulouse. Initiée à Paris en 2004 avec la mise en place d'un premier rucher sur le toit de l'Opéra, « cette opération vise à sensibiliser l'opinion publique sur les effets désastreux des pesticides sur les abeilles en démontrant qu'elles vivent mieux en ville qu'à la campagne car elles y sont moins soumises aux émanations de produits phytosanitaires », explique Olivier Fernandez, président des apiculteurs de Midi-Pyrénées. Au cours des vingt dernières années, le taux de mortalité annuel des abeilles en liaison directe avec les pesticides est passé de 5 % à 35 % du rucher national. Mais il atteint 50 % en Midi-Pyrénées, poursuit Olivier Fernandez. Particulièrement touchés, les apiculteurs de la région ont déjà noué des partenariats avec la mairie de Blagnac où cinq premières ruches ont été installées dès 2004 et GRDF (ex EDF-GDF) où cinq autres ruches ont été implantées sur le site de Compans-Caffarelli à l'automne 2011 dans le cadre de l'opération « Abeilles partenaires de la biodiversité ». À Orange, la mise en place des trois ruches à partir de la fin mai est réalisée à l'initiative de Sylvain Perron, salarié de l'entreprise et apiculteur amateur, et de son collègue François Chareix.

À travers ce partenariat, les apiculteurs s'engagent à récolter le miel et à le céder à l'entreprise qui en contrepartie les dédommage financièrement dans le cadre d'un accord national signé avec le SNA. La totalité des sommes ainsi perçues par le syndicat est ensuite utilisée pour financer les procédures judiciaires engagées par les apiculteurs à l'encontre des fabricants de pesticides tels Bayer et BASF. Outre cet engagement financier, les entreprises engagées aux côtés du FNA ou de l'UNAF (Union nationale des apiculteurs français) s'engagent à ne pas utiliser de pesticides sur leurs sites et à promouvoir l'interdiction de l'usage de ces produits sur les territoires où elles sont implantées.

B. Dv.

Ressources locales mobilisables

ADASEA 32

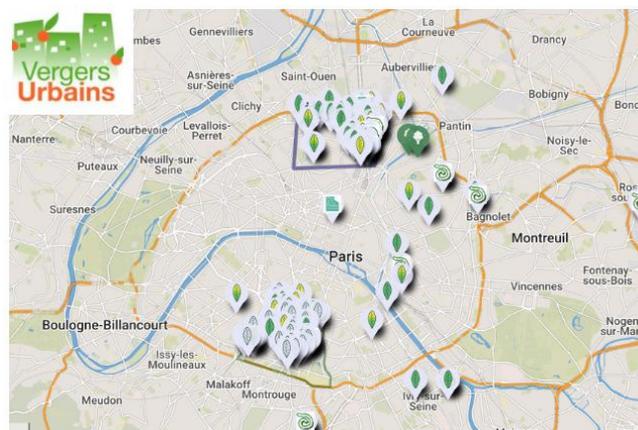
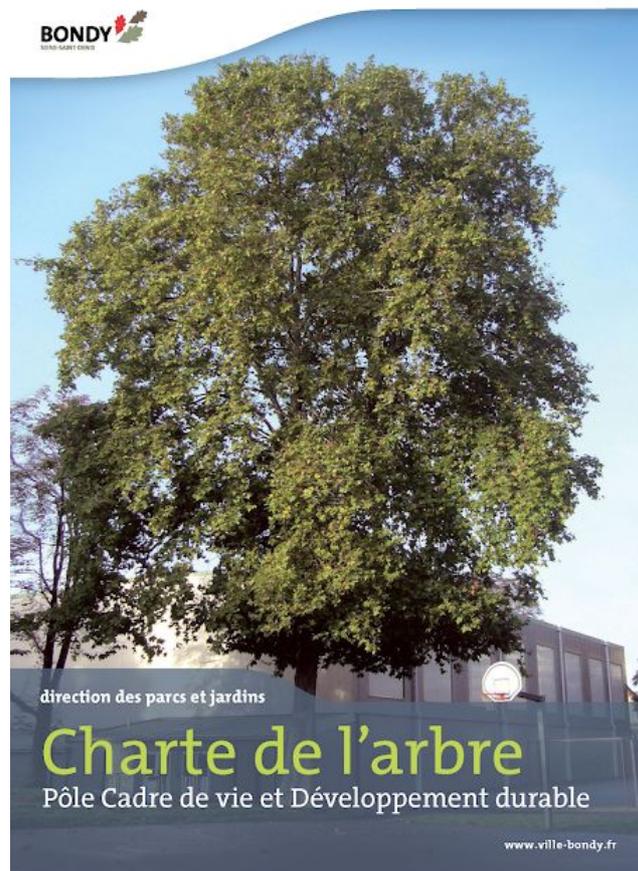
Association Botanique du Gers

CPIE du Pays Gersois

Arbres et paysages

ATT

Les Amis de la Terre



SCOP Ville Comestible Paris

AGRICULTURE

Il est d'utilité publique de réorienter notre agriculture locale vers une agriculture agro-écologique, durable, voire biologique, créatrice d'emplois, rémunératrice pour les paysans, économe en énergie et en intrants, productrice de biens alimentaires de qualité (sanitaire et gustative), respectueuse des hommes, de l'eau, de la nature et de la biodiversité.

L'évolution de l'agriculture auscitaine vers une production saine et diversifiée, à taille humaine, destinée à la consommation locale est nécessaire pour assurer la résilience de notre territoire.

Favoriser une agriculture biologique et paysanne respectueuse de notre environnement

Montrer l'exemple sur les parcelles dont la gestion incombe à la mairie (exemple zone d'Embaquès).

Ouvrir la boîte à outils de:

- l'Agriculture Biologique de Conservation des sols (ABC),
- de l'agroforesterie,
- de l'éco-pâturage,
- de l'apiculture et de la conservation des pollinisateurs sauvages.

2021

2024

Création d'un comité et mise en place d'actions concrètes

En partenariat étroit avec les organismes techniques locaux, mise en place de 2 comités de pilotage technique par an qui décident des actions concrètes à mettre en place via un plan PDCA (Plan Do Check Act) qui permettra l'amélioration continue des réalisations. Les comités se tiennent avant les opérations de semis et de plantation: automne et printemps. Le comité rassemble les partenaires locaux liés à la thématique agricole: Adasea, Aデア, Afaf (Association Française d'AgroForesterie), Arbres et Paysages 32, ATT, Bios du Gers, Chambre d'agriculture, CPIE, Syndicat des ruchers d'Armagnac,...

Les premières actions du comité pourraient être...

- Pour l'ABC: mise en place de couverts végétaux (fixation CO₂), Zéro Pesticide, formation du personnel espace verts (Bios du Gers)
- Pour l'agroforesterie: implantation d'arbres et de haies ou cela est possible (Afaf et Arbres et Paysages 32)
- Pour l'éco-pâturage, contractualiser avec un berger pour faire pâturer un troupeau sur les espaces verts (organisation d'une fête de la transhumance) (Bios du Gers et Aデア)
- Pour l'apiculture et de la conservation des pollinisateurs sauvages: implantation de planches de plantes mellifères locales et rucher pédagogique (Syndicat des ruchers d'Armagnac, Adasea,...)
- Organiser des actions de sensibilisation sur ces parcelles (tous les partenaires)

Améliorer l'indice de souveraineté alimentaire de l'agglomération auscitaine

2021

Objectif de zéro artificialisation des terres arables sur la commune favoriser les installations ou la diversification des fermes existantes avec un objectif de préserver une ceinture verte autour d'Auch à la fois pour garantir une sécurité alimentaire mais aussi pour préserver des écrans de biodiversité et leurs services éco-systémiques (corridors de biodiversité, trame verte et bleue).

Au cas échéant faire appel à des structures d'accompagnement et de médiation foncière comme la SAFER et Terre de Liens.

2021

Continuer de soutenir le développement d'ateliers de transformation pour valoriser les productions des fermes auscitaines et périphériques.

Réalisation d'une étude afin d'identifier les besoins des filières commandée par un comité de pilotage impliquant les citoyens dans le choix des prestataires et dans le choix des actions qui seront proposées suite à l'étude.

2020

2022

Doubler le nombre de jardins partagés dans la ville et en périphérie (passer de 2 à 4) ;

Garantir un accompagnement par une structure extérieure compétente qui jouera le rôle d'animateur.trice, de fédérateur et de formateur.trice (Regar, Bios du Gers, Trigone, ou maraîcher pro)

Temps de travail:

- 1) Création: 5 jours/jardin pour la construction des deux nouveaux jardins (=10 jour/an)
- 2) Animation: 5 jours/ jardin /an pour 4 jardins (20 jours/an)

(soit 30 jours par an la première année puis 20 jours les années suivantes)

2020

Sur les marchés plein vent : Contrôles systématiques visuels avec rappel oral pour garantir un bon affichage et une transparence des origines des produits.

2020

Travailler au projet d'une ferme en régie agricole vitrine de l'agriculture gersoise: Cette ferme aura pour objet de nourrir les cantines auscitaines mais aussi promouvoir les traditions du terroir

2021

Développer les circuits courts et locaux.

Mettre à disposition un local rue Dessoles pour les producteurs gersois pour favoriser l'accès à ces produits aux touristes, aux étudiants, aux habitants en haute-ville. Avec l'obligation de circuit court sans intermédiaire (pas de revendeurs). Avec comme atout la possibilité aux consommateurs de faire leurs achats à pied. La boutique sera structurée sur le modèle de l'Accent local à Mauvezin avec un collectif d'administrateurs en charge de la bonne tenue du point de vente. Ce point de vente pourra également accueillir les associations existantes déjà structurés comme les AMAP et les groupements d'achats (notamment des locaux) comme Le Cabas, Le Locavor.

Mise en route 2021 - nombre de producteurs minimum 10 Producteurs Gersois

Mise en place d'une régie agricole spécifique pour approvisionner la restauration scolaire : production de fruits et légumes biologiques (cf fiche alimentation)

Ca se fait ailleurs !!!

Exemple d'AGRILOCAL – Dans la Drôme

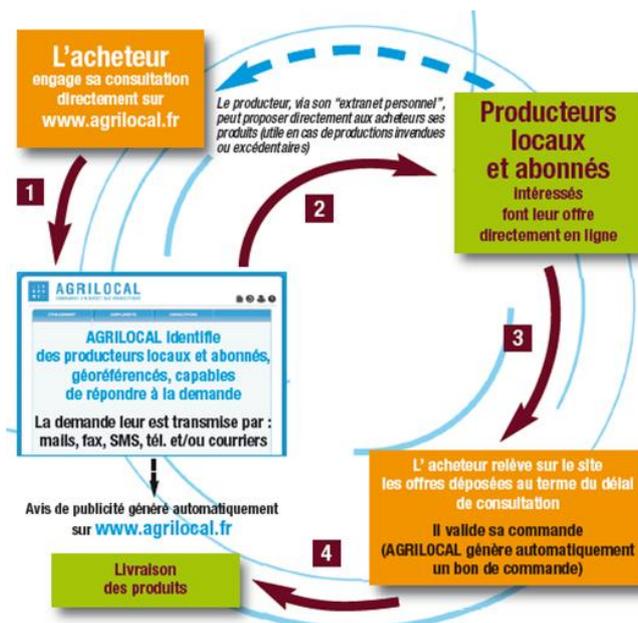
Une innovation unique en France Agrilocal est une plate-forme de mise en relation simple, directe et instantanée entre producteurs locaux et acheteurs publics ayant une mission de restauration collective (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite ...).



Ferme du Loriot, LASSERAN -
<http://lafermeduloriot.fr/>



Ferme Canopée, SANSAN –
www.lafermecanopee.com



Haute-Combe, six hectares d'un domaine agricole acheté par la mairie pour produire plus de 80% des besoins en légumes frais et bio de la restauration collective.

Régie Agricole de Mouans Sartoux

La mairie, dans le cadre de sa politique de préservation du foncier, a acquis la propriété par préemption. La régie produit désormais chaque année près de 25 tonnes de végétaux par an, soit pas moins de 85% des besoins en légumes frais, bruts et bio des cuisines des trois groupes scolaires.

Ressources locales mobilisables

GABB 32	ADASEA
ADEAR	Terre de Liens
Confédération Paysanne	Association Arbre et Paysage (agroforesterie)
Chambre d'agriculture	SAFER

ALIMENTATION

Assurer une alimentation saine et de qualité dans les cantines scolaires et périscolaires

La commune dispose d'une compétence sur la préparation des repas destinés aux élèves des écoles maternelles et primaires, ainsi que sur le périscolaire (CLAE) et la petite enfance. Aujourd'hui les repas sont préparés de manière centralisée, dans une cuisine équipée en liaison froide, la part de denrées issues de l'agriculture biologique est de 10%. Demain nous souhaitons faire progresser la proportion de produits frais, biologiques et locaux, mais également diminuer les risques d'exposition aux perturbateurs endocriniens et promouvoir une cuisine simple, saine et goûteuse en bannissant les produits ultra-transformés.

2021

Mettre en place une distribution des repas scolaires en liaison chaude dès 2021: cela permettra de conserver tout leur goût aux aliments, de réduire la consommation en emballages et énergie et de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

2025

Mise en place d'une régie agricole municipale pour la production de fruits et légumes biologiques, ainsi que d'un atelier de transformation (conserves, surgélation), dès 2022 afin de compenser le manque de production sur le territoire... Viser l'autosuffisance en légumes bio à l'horizon 2025.

2020

Développer les approvisionnements en denrées biologiques et locales

- ⇒ Atteindre 30 % en 2020, 50% en 2022 et 100% en 2025, **dont au moins la moitié en local.**
- ⇒ Dès 2022, assurer un approvisionnement 100% biologique en fruits, légumes et céréales
- ⇒ Atteindre la labellisation Ecocert "En cuisine" niveau 3 en 2022 et niveau excellence en 2025
- ⇒ En complément, établir une **charte** pour garantir le caractère **local** de l'approvisionnement, avec un objectif d'autosuffisance en légumes locaux (provenance : moins de 50 km à la ronde) à l'horizon 2025.
- ⇒ Contribuer au développement des réseaux d'approvisionnement internes (régie municipale agricole) et externes (installation de maraîchers avec Terre de liens, outil logistique départemental...).

Le surcoût occasionné par l'augmentation de la part des aliments bio et locaux pourra être compensé par une meilleure gestion du gaspillage alimentaire et par l'adaptation des menus (davantage de produits bruts).

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2021

Assurer une restauration sans perturbateurs endocriniens

- ⇒ En anticipation de la loi EGALIM (2025) et conformément au principe de précaution, suppression des barquettes plastiques dans les restaurations collective (scolaire, centres aérés, portage de repas) dès 2021.
- ⇒ Dès à présent et sans frais : arrêt du réchauffage en barquettes plastiques sur les cuisines satellites.
- ⇒ 2021 : Faire d'Auch une ville signataire de la charte «Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens».

2021

Eliminer les produits ultra-transformés des menus dès 2021 qui sont souvent peu nutritif et néfastes pour la santé.

2020

Mettre en place dès fin 2020 un comité de pilotage de l'alimentation scolaire et périscolaire. Multiacteurs, ce comité intégrant des parents d'élèves définira les critères auxquels la restauration scolaire et périscolaire devra se conformer. Il veillera au respect des objectifs et des dispositions prises.

2020

Lutter contre le gaspillage alimentaire dès 2020 en inscrivant les enfants à la cantine à la semaine ou au mois.

Mettre en place une restauration petite enfance saine et qualitative

La préparation des repas à destination des structures petite enfance de la ville est actuellement effectuée par un prestataire privé dans les locaux de la maison de la petite enfance. Nous proposons que la municipalité reprenne la responsabilité de la fabrication et de la distribution de ces repas, pour un meilleur contrôle de leur qualité.

2021

Assurer une alimentation 100% bio et fait maison dans les structures petite enfance dès 2021.

Particulièrement fragiles les bébés et jeunes enfants doivent être protégés au maximum par le biais de leur alimentation (nourriture et lait) en utilisant des produits frais, dont la teneur en vitamines et nutriments a été préservée par des processus de préparation non industriels.

Reprise en régie municipale de la gestion de la restauration du secteur petite enfance, dès la fin de l'actuel contrat de délégation, pour assurer la transparence des pratiques, l'information des usagers, et la maîtrise des coûts.

Ca se fait ailleurs !!!

Des Villes & Territoires

Sans Perturbateurs Endocriniens



Engagée depuis trois ans dans la réduction des perturbateurs endocriniens auprès des enfants, la commune de Limoges a d'ores et déjà commencé à remplacer les plateaux-repas en plastique de ses crèches par des plateaux en porcelaine. Ce changement interviendra prochainement dans les écoles maternelles.

Mouans en Sartoux : Une cuisine 100% bio accessible à tous!

Depuis 2012, les repas servis aux enfants sont composés exclusivement d'aliments biologiques et majoritairement locaux. Les plats sont « fait maison » et préparés à partir de produits bruts dans les cuisines attenantes à chacune des trois écoles primaires. 85 % des légumes proviennent de la régie agricole municipale du Domaine de Haute Combe, mise en place pour alimenter la cantine.

3ha. et 3 ETP suffisent pour 1300 repas/jours

Le surcoût de l'approvisionnement en denrées biologique a été totalement compensé par la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Depuis mars 2019, les crèches de la Ville de Paris fournissent exclusivement du lait bio aux enfants qu'elles accueillent



Ressources locales mobilisables

Les Bios du Gers, , Terre de Liens ADEAR, Les Amis de la Terre, AMAP, Locavor.

Cantines de Saint-Étienne : 80 % d'aliments bio et 70% locaux dans les assiettes des écoliers.

DÉCHETS

Maillon fondamental d'une politique déchets ambitieuse, la réduction à la source de la quantité de déchets générés permet de préserver les ressources naturelles et de diminuer l'énergie nécessaire à la production des biens. En second lieu, le développement des filières de valorisation permet notamment une économie de matières premières et la limitation du gaspillage. Enfin, un traitement des déchets résiduels respectueux de l'environnement et des hommes doit être mis en place en adéquation avec le territoire de production. La maîtrise locale des filières « déchets » est une source importante d'emplois locaux, qualifiés ou non.

TARIFICATION : Mettre en place une tarification liée aux quantités produites pour une meilleure prise de conscience

Mise en place d'un système de bonification.

Valoriser les gestes de prévention et de valorisation pour les entreprises et les particuliers.

Application de la réglementation Pour les commerçants et entreprises : respect de la collecte sélective déjà mise en place.

PRÉVENTION : Diminuer la quantité et la nocivité des déchets produits

Accentuer et développer les actions en faveur de la prévention. Sensibilisation tout public y compris écoles, entreprises avec la création de postes d'Ambassadeurs et médiateurs. **Aide au développement d'activités de réparation et de réutilisation** (accès facilité à des locaux municipaux, soutien matériel et financier, relais de communication dans les supports municipaux...).

Continuer les expérimentations du réemploi en déchèterie. Mettre en place une zone dédiée au réemploi en déchèterie, en partenariat avec les structures Économie Sociale Solidaire locales, accompagnée par une formation spécifique des agents d'accueil.

Porter des actions auprès des commerçants.

Création de contenants consignés, facilement identifiables et utilisables chez tous les commerçants. Création d'une zone de lavage gérée par une structure locale.

Développer l'exemplarité pour les administrations et collectivités locales. Sensibiliser, former, mettre en place le tri de tous les déchets. Revalorisation des bio déchets et élimination des plastiques uniques. Promouvoir les textiles sanitaires.

VALORISATION : Augmenter la part valorisée des déchets générés

Mettre en place un compost à l'échelle communale. Valoriser les bio-déchets, mise en place de bacs dédiés chez les particuliers, collecte sur les cuisines collectives (ex: hôpital, cantines).

Développer et améliorer la gestion de la fraction organique des déchets. Développer la sensibilisation des citoyens aux enjeux du compostage. Accentuer les démarches dans le centre ville et les zones d'habitat dense / ou collectif. Mettre à disposition des citoyens du Bois Raméal Fragmenté permettant un apport en substrat nécessaire à un compostage domestique de qualité. Mettre à disposition des broyeurs mobiles pour favoriser le traitement in situ des déchets verts et diminuer le brûlage sauvage.

GOUVERNANCE : Impliquer les citoyens dans la gestion démocratique de leurs déchets

Implication des citoyens. Donner la possibilité aux citoyens de réellement s'approprier la gestion de leurs déchets en créant un dialogue et des outils d'échange. Les impliquer dans les décisions municipales.



Ca se fait ailleurs !!!

Tarification : La tarification incitative permet de responsabiliser le citoyen en lui facturant un coût de service proportionnel à sa production de déchets.



Taxe incitative :

SIRTOM de Brive (19)

<http://www.sirtom-region-brive.net>

Redevance incitative :

Sicoval (31)

<http://www.sicoval.fr/vivre/services/dechets.php>

Grand Besançon (25)

<http://www.grandbesancon.fr/index.php?p=1641>

Développement du réemploi en déchèterie :

Sictom du Marsan (40) :

<http://www.sictomdumarsan.fr/Documentation/FiIms/La-recyclerie>

Syndicat mixte Ségala environnement (12)

Caisse de récupération d'objets en déchèterie permettant le réemploi d'objets encore en état de fonctionnement ou pouvant être soit réparés soit réutilisés pour d'autres utilisations. Cette caisse fermée, directement posée sur le quai de la déchèterie permet de déposer les objets sans les endommager, en les conservant à l'abri des intempéries.



Ressources locales mobilisables

MAD, Valoris,...

Zéro Waste

Trigone

ECONOMIE

« Penser global, agir local » : une formule de René Dubos qui montre le visage que notre économie mondialisée devra prendre pour concilier développement et respect des territoires et de ses habitants. Sans poursuivre plus longtemps le mythe de la croissance infinie, construire une économie consciente des enjeux environnementaux peut offrir de véritables opportunités à une ville ancrée dans la ruralité comme celle d'Auch.

Œuvrer pour un développement local respectueux de l'environnement

Relayer et soutenir les actions groupées (valorisation des déchets, optimisation du chauffage et de la climatisation, plan de déplacement des entreprises...). Réfléchir et créer les réseaux de l'économie circulaire, intégrant les notions d'efficacité énergétique et cherchant à allonger les flux de matières et de produits, sans tabler sur une croissance infinie.

2022

Promotion d'un tourisme éco-responsable : la prise de conscience du grand public est certaine (sur les 19 critères influençant le choix des vacances, l'environnement arrive pour la première fois en 6e place : baromètre Raffour 2018) il exige maintenant des actions de la part des professionnels.

Créer un groupe de travail avec les professionnels labellisés du secteur, les producteurs locaux, les associations pour élaborer une charte de respect de l'environnement, sensibiliser les professionnels du tourisme aux écolabels (clef verte, écolabel européen, Green Globe...) et soutenir les produits locaux de qualité. L'Office de Tourisme doit s'engager à promouvoir les professionnels du tourisme écolabellisés.

Echanger avec les acteurs du secteur lors de rencontres nationales notamment les Universités du tourisme durable (animées par ATD Acteurs du Tourisme Durable). Réalisé en 2022.

2022

Créer une monnaie locale, afin de donner la priorité aux productions locales et aux commerces de proximité. Pour que cette action réussisse, engager une véritable concertation entre les citoyens, les entreprises, les associations et les institutions afin que tous construisent ensemble cet outil qui fonctionne grâce à un assez grand nombre d'utilisateurs. Des moyens importants doivent être donnés en amont (création de postes, communication) et par la suite (bureau de change) pour pérenniser son utilisation.

Définir la charte, le cadre légal et le fonctionnement de la monnaie (voir exemple de l'Eusko dans "Ça se fait ailleurs"). Réalisé en 2022.

Mobiliser les entreprises et les acteurs locaux aux enjeux environnementaux

Créer un groupe de soutien des initiatives locales (chefs d'entreprises, artisans, commerçants, paysans, associations, groupes existants et citoyens) pour explorer les richesses locales, naturelles et/ou un savoir-faire industriel, artisanal ou agricole à valoriser et communiquer aux élus les directions souhaitées par la société civile auscitaine. Réalisé en 2020.

Soutenir les entreprises innovantes et contribuer au développement d'éco-filières (au moins 3/an), suite à un diagnostic précis des forces économiques déjà présentes sur le territoire, afin d'encourager la création d'emplois pérennes et non délocalisables (aide à la formation, au maintien ou à la reprise d'activité). Réalisé pendant la durée du mandat.

Organiser des réunions d'information semestrielles autour de la réduction des pollutions et des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) afin de sensibiliser les entreprises à leur pression sur le climat, à leur exposition au risque de renchérissement de l'utilisation de fossiles combustibles, aux labels et normes ISO relatives au management environnemental, EMAS (règlement européen d'éco-management), certifications durables. Dans cette optique, mettre en place une charte ou un règlement intérieur de bonne gouvernance des entreprises qui puisse faire office de feuille de route. Réalisé pendant la durée du mandat.

S'engager pour des achats publics responsables

Désigner un responsable des achats publics. Il se mettra en contact avec les collectivités ayant fait des démarches similaires pour bénéficier de leur expérience. Il pourra ensuite former élus et agents ou communiquer avec eux sur la démarche. A réaliser dès le début du mandat en 2020.

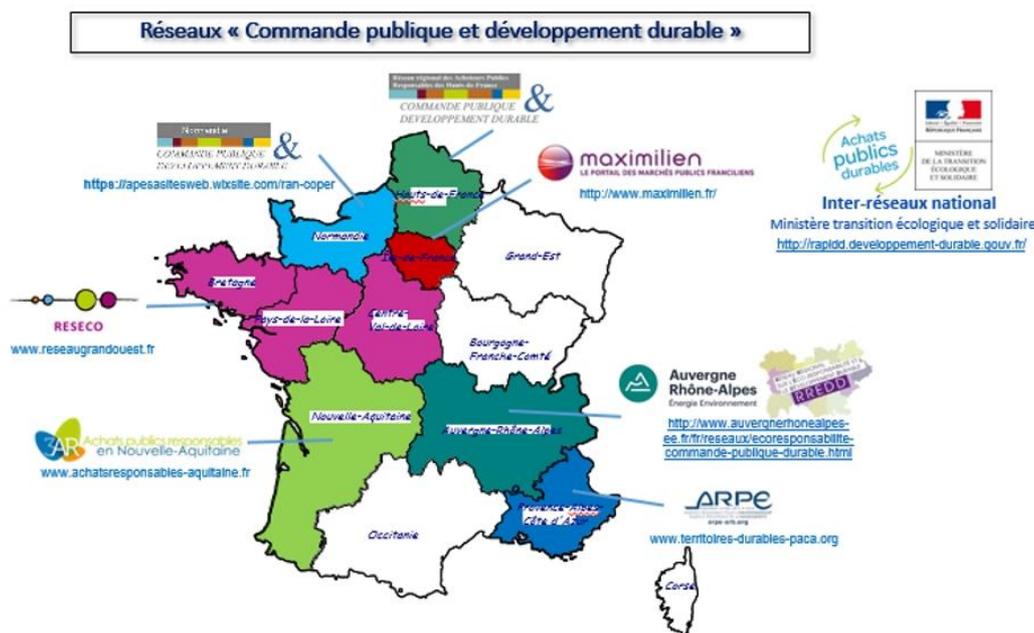
Recenser les pratiques et les améliorations possibles en impliquant l'ensemble des services. Commencer par des produits simples à substituer (fournitures bureau, produits ménagers...). Informer les fournisseurs et producteurs locaux de la démarche et se mettre en contact avec les collectivités locales en vue d'achats groupés. S'appuyer sur les ressources de l'ADEME : voir [Achats et commandes publiques](#) et notamment [l'outil diagnostic achats responsables](#). Réalisé pour 2022.

Adopter par délibération un plan éco-responsable des achats intégrant des clauses environnementales, sociales et éthiques dans les appels d'offres et respectant les objectifs fixés par le Plan national d'action pour des achats publics durables, à réaliser d'ici 2020 : 30 % des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale et 25 % une disposition sociale. Arriver à 60 % d'ici la fin du mandat.

Etablir un budget participatif. Cette enveloppe citoyenne permettra la réalisation des aménagements ou équipements publics choisis par les citoyens. Ces réalisations pourront être choisis dans le plan d'action « résilience » (voir fiche Animation du Kit).

Ca se fait ailleurs !!!

Les monnaies complémentaires ont une longue histoire... Elles semblent avoir toujours été présentes en parallèle des monnaies officielles. L'Eusko est la monnaie locale complémentaire du Pays Basque, qui circule depuis le 31 janvier 2013. L'Eusko est géré par l'association sans but lucratif Euskal Moneta, avec une gouvernance démocratique, une dizaine de salariés, et plus d'une cinquantaine de bénévoles. Avec plus d'un million d'Eusko en circulation début 2019, plus de 3200 adhérents particuliers, un réseau de 820 professionnels, 17 communes adhérentes ainsi que la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, l'Eusko est la plus importante monnaie locale d'Europe, devant le Chiemgauer en Allemagne et le Bristol Pound en Angleterre. L'Eusko finance des associations choisies par les adhérents. C'est une monnaie sans taux d'intérêt qui favorise ainsi l'utilisation pour les échanges, circulant dans l'économie réelle et locale seulement. Enfin, tous les euros changés en eusko sont conservés dans un fonds de garantie placé dans des banques non spéculatives.



Une dizaine de réseaux territoriaux accompagnent les acheteurs publics engagés dans une démarche d'achats responsables. Ils sont fédérés dans un inter-réseaux national "Commande publique et développement durable", dont l'animation est assurée par le ministère de la transition écologique et solidaire. Le programme de travail est constitué de partages d'expériences, d'outils, de synthèses et de restitutions des différentes productions des réseaux :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/achats-publics-durables#e2>

[Rapidd](#), la plate-forme d'échanges de ces réseaux est accessible gratuitement à tout acheteur public après inscription. Elle permet de disposer d'une veille sur l'actualité et d'échanger avec ses pairs.

Ressources locales mobilisables

ATTAC32,

Chefs d'entreprise, artisans, commerçants, paysans, associations et citoyens

ADEME

CCI, chambres des métiers, Chambre d'agriculture,...

SOCIAL

La transition écologique et solidaire permet de recréer du lien social sous de nouvelles formes, une approche de la ville en termes de services, d'aménagements, d'occupation et de disposition de l'espace public, de culture dans un souci d'équité et de justice sociale (accès pour toutes et tous, mixité inter-générationnelle). C'est un véritable projet social de la ville construit avec tous les acteurs (élus, professionnels, associatifs, habitants).

Permettre et faciliter l'accès au mieux-vivre

2026

Augmenter le parc de logements sociaux pour arriver à 25% du parc de logement total. En privilégiant les projets de type habitats coopératifs et la réhabilitation de bâtiments existants et/ou inoccupés (ex. : ancienne maison de retraite Aimé Mauco fermée depuis mars 2015). Réalisé en 2026.

2024

Faciliter l'accession à la propriété

en maîtrisant les coûts du foncier et en proposant des bâtiments ou logements en centre ville à un coût acceptable, par la mise en place d'une fiscalité à l'image de la taxe logement vacant. Réalisation d'une ou deux opérations pour 2024.

2023

Développer

l'accueil d'urgence au travers d'un "centre d'accueil et d'insertion"

(~ 50 places). S'appuyer sur les associations existantes (Cimade, Valoris, MAD, Regar, Emmaüs....). Réalisé en 2023.

Favoriser l'économie sociale et solidaire

2025

Soutenir 3 nouveaux projets économiques

locaux, à tendance sociale (ex. : jardin d'insertion, bar à couture, fab lab,....) en informant sur les organismes, structures existantes (financements et investissements solidaires, fournisseurs ...). Réalisé pour 2025.

2022

Développer le

lien intergénérationnel au travers de la création d'une crèche au sein de l'une des maisons de retraite de la ville. Réalisé en 2022.

Soutenir le milieu associatif

2021

Créer un Comité Local pour la Vie

Associative (CLVA) pour la mise en place d'instances d'échanges et de travail entre la municipalité et le tissu associatif dans tous les domaines de la vie quotidienne (éducation, emploi, économie, santé, etc.). Réalisé pour 2021.

2021

Favoriser la mise en

place d'un "logis des associations", lieu de rencontres et mutualisation du matériel (vidéoprojection, sono...), en s'appuyant sur les associations existantes. Réalisé pour 2021.

Ca se fait ailleurs !!!

L'habitat coopératif

Une société coopérative d'habitants regroupe des personnes qui veulent gérer et améliorer, ensemble, les logements qu'ils occupent dans un même immeuble ou sur un même terrain. Les valeurs fondamentales sont la propriété collective, la sortie du système spéculatif et la démocratie.



Les atouts du projet

Le **coût global** permettant d'optimiser le rapport entre respect de l'environnement et performance économique sur toute la durée de vie de l'immeuble. La **performance énergétique** (culture écologique du groupe et volonté de minimiser les besoins en énergie). Les exigences en terme d'économie d'énergie ont permis d'avoir un immeuble proche du passif.

La **qualité acoustique** du fait de la mixité intergénérationnelle où cohabitent personnes âgées et familles avec des enfants.

L'association **Aux Quatre Vents** créée en 2015 a pour buts une cohabitation bienveillante entre voisins dans le respect des libertés de chacun et une gestion collective des espaces partagés (buanderie, cuisine, locaux vélos, ateliers bricolage et créatif, salle de musique, espaces rencontres ...)

Abricoop est membre de la SCIC HabFab, Société Coopérative d'Intérêt Collectif de promotion et d'accompagnement de projets d'habitat participatif en Occitanie.



soutien et accompagnement dans les domaines juridiques et financiers qui ont permis la naissance de la coopérative d'habitant.e.s Abricoop.

Un projet d'habitat coopératif à Toulouse

Abricoop est situé au coeur de l'éco-quartier de la Cartoucherie. L'idée a germé fin 2007 autour de quelques personnes motivées et l'association La Jeune Pousse s'est constituée début 2008 suite aux 2èmes rencontres des coopératives d'habitation à Toulouse. Le grand Toulouse lui a réservé un îlot dédié à l'Habitat participatif, sur ce site.

Plus de 200 personnes sont venues pour une rencontre. En 2018, ils sont :

- 21 adultes coopté.e.s et 7 enfants habitant.e.s de 17 appartements,
- 32 adhérents à la Jeune Pousse..

Comment ça marche ?

La coopérative est propriétaire des 17 logements qu'elle loue aux ménages en échange d'un loyer et de parts sociales. L'idée ? Faire primer l'intérêt collectif sur l'investissement immobilier et l'enrichissement individuel. Avec Abricoop, la coopérative ouvre une troisième voie dans le domaine de l'immobilier, entre location et propriété.

Ressources locales mobilisables

Centres sociaux
Association d'aide aux personnes en précarité
Les associations du territoire auscitain.

EDUCATION FORMATION

La transition dans l'éducation propose de sensibiliser, informer, former, éduquer tous les acteurs d'un territoire et leur donner les moyens de participer à un projet de vie désiré. Cela consiste par exemple à encourager les habitants à participer à la vie de la commune, faire connaître les consommations de proximité, encourager la découverte de la nature régionale...

Inscrire l'EEDD dans les objectifs de la commune et des intercommunalités

2020

Dès 2020, inscrire dans les attributions de l'un des adjoints la compétence « **Éducation à l'environnement** ». Le faire savoir dans la communication municipale.

L'information doit être adaptée au public et à la demande. Par exemple, il sera bon de se renseigner sur les subventions, aides, programmes départementaux, régionaux, nationaux, européens existants pour les actions mises en oeuvre.

Inviter la population à prendre conscience de la valeur de son territoire

2021

Créer un livret naturaliste des espèces locales à cocher lorsqu'elles ont été repérées (voir fiche Biodiversité). Les Auscitains pourraient ainsi découvrir ou redécouvrir leur commune ou tout du moins la biodiversité de leur commune

Dès 2020, ouverture de **jardins partagés** supplémentaires (il n'y en a que 2) et implantation de **keyhole gardens** en plus grand nombre. Multiplication des **composteurs urbains** et Création au Pôle Développement Durable d'un **poste pérenne de formateur/rice en agriculture urbaine** qui aurait la fonction de former et d'animer ces différents espaces. Cette approche vers les jardins des particuliers permettrait de compléter les actions de l'agenda 21 sur la réduction des phytosanitaires dans les espaces verts. Elle pourrait se traduire par des formations au jardin naturel (voir fiche Biodiversité et Agriculture).

Faire de l'EEDD à partir des autres axes politiques de la commune

Conduire des actions d'éducation à l'environnement dans le cadre des événements culturels et festifs, d'une manifestation sportive (éco-événement), du fonctionnement de la cantine (réduction du gaspillage, compostage) ou même des bâtiments publics (mairie, bibliothèque, etc.).

Renforcer la formation des acteurs du territoire et l'emploi dédié à l'éducation à l'environnement

2001

Dès 2020, inscrire au plan de formation des agents territoriaux et des élus, l'éducation à l'environnement et aux méthodes innovantes qui y sont associées pour la conduite d'un projet de territoire (transversalité des services, démocratie participative, participation citoyenne, etc) et ce de manière obligatoire pour leur permettre d'assurer et promouvoir leurs actions de transition. Certaines thématiques nécessitent en effet des connaissances de base pour agir le plus efficacement possible et éviter une démotivation. Pour ce faire **Privilégier les acteurs associatifs** oeuvrant pour l'éducation à l'environnement (ERE 32, CPIE Pays Gersois, association Pierre&Terre, les FRANCAS du Gers).

2022

Dès 2022, mettre la formation en pratique en dédiant **une journée de travail par an**, pour tous les employés municipaux, élus compris, à l'exécution d'une action de contribution écologique en lien avec la formation précédemment suivie et jugée d'utilité publique.

Promouvoir la culture du « faire ensemble » au sein de la commune

Éducation face au gaspillage alimentaire : En s'appuyant sur la loi du 11 février 2016, Récupérer les invendus des supermarchés et des cantines des collectivités pour leur valorisation sous forme d'un repas convivial hebdomadaire cuisiné dans le cadre d'**ateliers cuisine** ouvert à tous et animé par un professionnel ; **et distribution en un point fixe** avec documentation concernant la comestibilité des aliments après leur date de péremption. Cela sous tend à l'utilisation d'un local et des ressources humaines pour acheminer, trier et valoriser les produits.

2020

Création dès 2020 d'**une journée et soirée mensuelle d'éducation au Développement Durable tout public** : y faire intervenir des spécialistes locaux sur divers sujets liés à la thématique. La journée accueillera les scolaires et la soirée sera plutôt orienté en direction des actifs.

Mise en place des **assemblées citoyennes** (désignée aléatoirement, renouvelée systématiquement) délibérant sur les projets, de travaux...

Amplifier l'éducation à l'environnement dans les temps scolaires, périscolaires et de loisirs

2021

Programme éducatif à l'EEDD : Instauration dès 2021, dans chaque école de 5 ateliers d'une durée de 2 mois chacun ayant pour thème l'éducation à l'environnement. Attribution pour chaque participant d'un cahier rendant compte de son parcours au cours de sa scolarité en primaire. Cela implique la formation des animatrices/teurs de l'ALAE chargé-e-s de ces ateliers. Formation qui peut être animée par les animateurs recrutés pour les jardins partagés.

2022

Dès 2022, installer dans les **écoles et les centres de loisirs des installations utiles et pédagogiques** : récupération de l'eau de pluie, pose de capteurs solaires, pose de nichoirs, jardin, hôtel à insectes, mise en place du tri, recyclage pour illustrer les nouveaux programmes scolaires.

Ca se fait ailleurs !!!

Pour information :

Le CFEEDD est un collectif d'acteurs qui oeuvrent pour le développement de l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Il veut renforcer les liens entre ses membres, constituer une force de propositions, développer en commun des réflexions, actions et orientations politiques visant le développement de l'EEDD en France. Il a été organisateur en 2013 d'assises nationales qui ont produit de nombreuses propositions disponibles sur www.cfeedd.org

Coordonnées du Collectif français pour l'Education vers un Développement Durable :

115 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS

Tél : 01 45 87 96 09 et 04 67 06 18 66

contact@cfeedd.org



Démocratie participative à Grigny

L'avenir ce sera en 2030

Des porteurs de paroles recueillent actuellement les avis des habitants avant de rédiger « Vers Bègles 2030 » qui servira de ligne de conduite pour les élus.

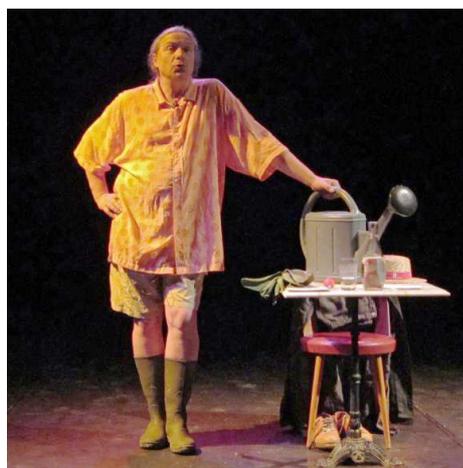


SUD OUEST

▲ Les paroles collectées sur le terrain serviront à écrire un livre blanc, « Vers Bègles 2030 »
© PHOTO PH. J.-M. L. B.

Paroles partagées,
porteurs de paroles
Bègles

« L'éducation populaire, Monsieur,
ils n'en ont pas voulu ! »
Conférences gesticulées - Franck Lepage



Ressources locales mobilisables

ADEME, Agences de l'eau, Eco-organismes ERE 32, CPIE Pays Gersois, association Pierre & Terre, les FRANCAS du Gers Vent Debout, les Echomédiens
Ecoles, centre sociaux, centres de loisirs

ANIMATION DU KIT' ACTIONS

La mise en place des actions présentées dans ce kit aura pour effet d'atténuer les effets de la crise climatique, mais aussi d'augmenter la résilience du territoire face à ces effets. Il est important que les mesures prises s'inscrivent dans une démarche plus globale, et prennent en compte les actions nationales et européennes

Élaborer un plan d'action « résilience » de la commune

2020

Définir des objectifs et un programme d'actions vers la résilience, basé sur le "kit'actions". Ce plan d'actions détaillera le délai, le suivi, les personnes responsables, les personnes ressources, le budget, les moyens (matériels, humains) nécessaires...
Publication annuelle de l'avancement et atteinte des objectifs.

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Organiser des événements pour alimenter le plan d'action

Communiquer sur les événements nationaux et européens : semaine du DD, de la réduction des déchets, de la mobilité, du goût, du gaspillage alimentaire et de l'eau, de la nutrition dans les cantines scolaires... Ces événements sont l'occasion d'informer les habitants et leur offrir la possibilité de s'exprimer pour alimenter le plan d'action « résilience ».

Intégrer le réseau des villes en transition et déclarer l'état d'urgence climatique. Il s'agit d'officialiser la démarche de la commune et de la promouvoir. Un engagement fort pourra être pris par une délibération du conseil municipal.

Créer un écocentre, modèle d'un monde alternatif, fonctionnant en autosuffisance, en exemple de reconversion des modes de vie.

Communiquer tout au long du projet afin de montrer que la collectivité s'engage pour des achats responsables et créer ainsi un écho positif chez les citoyens. Réalisé pendant la durée du mandat.

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Organiser un événement sur une thématique choisie chaque année.

Vitrine pour la commune sur les actions qu'elle a décidé de mener, cet événement permettra de communiquer, informer, sensibiliser, mobiliser le public sur sa démarche de transition. Cet événement sera aussi l'occasion pour les citoyens, les associations et autres acteurs du territoire concernés de s'exprimer sur la thématique choisie et ainsi d'alimenter le plan d'actions « résilience ».

Ca se fait ailleurs !!!

Les étapes du budget participatif :



Cartons de vote à votre disposition :

VERT : oui, prioritaire

Proposition très intéressante. Doit être mise en place rapidement.

JAUNE : oui, mais pas prioritaire

Proposition validée sur le principe. Sera mise en place en fonction des budgets disponibles.

BLEU : à réfléchir

Il manque des informations pour prendre une décision.

Une étude doit être menée.

Une instance participative doit préciser le projet / le besoin.

ROUGE : pas retenue

Pas de besoin.

Ne répond pas à l'intérêt général.

Pas possible techniquement, légalement, etc.



Démocratie locales :

<https://frama.link/Experiences-democratie-locale>

Étape 5 : Le vote du budget participatif

Près de 180 personnes ont participé à la soirée de mise aux voix qui a eu lieu le vendredi 29 novembre 2013.

2/40

Jo Spiegel est maire de Kingersheim, une commune de 13000 habitants dans le haut Rhin, à quelques kilomètres de Mulhouse, depuis 1989. C'est l'un des pionniers de la démocratie participative, au sens où il réfléchit depuis des années à la meilleure façon d'associer ses administrés aux décisions et aux projets communs. Aujourd'hui il préfère parler de "démocratie-construction".

Rapport sur la co-construction de l'action publique :

<https://frama.link/Co-construction-publique>

www.transitiontowntotnes.org

TOTNES première ville en transition



Ressources locales mobilisables

L'ensemble des associations et d'organisation du territoire impliquées dans une ou plusieurs thématiques (Abri des Possibles, Arbre et Paysage, Atelier du Vélo, SEL, Association Botanique Gersoise, CPIE,...) et les citoyens !

Auch en 2026

Alternatives Territoriales

ON Y VIT, ON AGIT!

Sources : Géoportail, IGN, PLU d'Auch (2016)
Réalisation : ATT (2014)
Mise à jour : Alternatiba (2019)

